

Étude IRPP



*Idées
Analyses
Débats
Depuis 1972*

N° 3, février 2010

www.irpp.org

L'intégration linguistique des immigrants au Québec

Michel Pagé
avec la collaboration de Patricia Lamarre

Au Québec, la participation des immigrants à la vie en français a progressé considérablement ; toutefois, afin de réussir pleinement l'intégration linguistique des nouveaux arrivants, il faudra renforcer leur intégration sociale et économique.

Although immigrants' participation in life in French in Quebec has progressed considerably, their full linguistic integration depends on strengthened social and economic integration.



*Diversité, immigration et intégration
Diversity, Immigration and Integration*

Table des matières

Résumé	1
Summary	2
Le contexte légal/institutionnel et la réalité sociolinguistique	6
L'adaptation des immigrants au contexte linguistique québécois	18
Les politiques publiques et les conditions de réussite de l'intégration en français	30
Conclusion	36
Notes et références	38
À propos de cette étude	41

Les opinions exprimées dans ce document sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement celles de l'IRPP ou celles de son conseil d'administration.

Chaque monographie publiée dans la collection *Étude IRPP* est évaluée de manière rigoureuse par des spécialistes internes et externes afin d'en assurer la qualité et la pertinence en matière de politiques publiques. Les études paraissent à intervalles irréguliers.

Étude IRPP remplace les collections *Choix IRPP* et *Enjeux publics IRPP*. Tous les documents de recherche peuvent être téléchargés au site Web www.irpp.org

Si vous désirez obtenir de plus amples renseignements sur nos publications, veuillez nous contacter à l'adresse irpp@irpp.org. Pour recevoir le bulletin mensuel de l'IRPP *@propos* par courriel, vous pouvez vous abonner au site Web www.irpp.org.

ISBN 978-0-88645-211-7 (en ligne)

ISBN 978-0-88645-213-1 (texte imprimé)

Résumé

Afin d'établir et de consolider la place prédominante du français, le Québec s'est doté d'une politique linguistique ambitieuse d'intégration en français des immigrants. Dans l'esprit de cette politique, et sans exclure l'anglais ou d'autres langues, le français doit être la principale langue utilisée dans la communication publique (au travail, dans l'enseignement, dans les communications avec les services de l'État, dans le commerce et les affaires). Si le contexte socio-linguistique québécois actuel reflète cette orientation politique — notamment dans la RMR de Montréal, où vivent 75 p. 100 des immigrants —, une analyse plus approfondie de la situation montre une grande diversité de profils d'intégration linguistique des immigrants.

Aux fins de cette analyse, l'étude délaisse les données sur le poids démographique des groupes linguistiques (francophones, anglophones, allophones) définis par une seule langue (que ce soit la langue maternelle ou la langue principale d'usage à la maison), pour plutôt prendre en compte les données qui permettent de voir la remarquable diversité des profils linguistiques que l'on rencontre dans la population. Si le français est prédominant, le bilinguisme d'une grande partie de la population de la RMR de Montréal, mais aussi de l'ensemble du Québec, est une caractéristique importante de la réalité linguistique, tout comme l'est l'usage de l'anglais dans la vie quotidienne, au travail notamment.

Il ne fait aucun doute que, pendant les 30 dernières années, un progrès considérable a été réalisé en ce qui a trait à la participation des immigrants à la vie en français au Québec. Pour une majorité d'entre eux, le français prédomine dans plusieurs contextes : ils l'utilisent de préférence (au lieu de l'anglais) dans la sphère publique, et aussi, parfois, dans la vie privée. Toutefois, la majorité des immigrants et de leurs enfants tiennent à connaître le français et l'anglais, parce que, à l'instar de la plupart des citoyens qu'ils côtoient, ils ont compris que la vie dans une société québécoise moderne et ouverte sur le monde exige la connaissance des deux langues.

Par ailleurs, il est certain que la participation des immigrants à la vie en français n'est pas aussi grande que plusieurs le souhaiteraient, ce qui suscite fréquemment des appels au resserrement de la politique linguistique. Dans quelle mesure cette voie devrait-elle être empruntée ? Le débat public en décidera. Mais, dans ce débat, l'étude recommande de prendre en compte un fait historique essentiel : les progrès réalisés par le français au Québec ne sont pas dus à la seule mise en œuvre d'une politique linguistique ; ils sont largement tributaires des changements socio-économiques marquants survenus depuis la Révolution tranquille, qui ont permis aux Québécois de langue maternelle française d'occuper la place qui leur revient dans l'espace économique, culturel, scientifique et politique. De la même façon, l'intégration linguistique des immigrants est plutôt tributaire de leur intégration sociale et économique, qui présente encore de nombreuses lacunes et que les politiques publiques et les actions de l'État devraient favoriser davantage.

Summary

In order to establish and strengthen the predominance of the French language, Quebec has adopted an ambitious linguistic policy for immigrants' integration in French. In the spirit of the policy, French must be the main language used in public communication (at work, in teaching, in communication with the government, and in trade and business) without, however, excluding English or other languages. While the socio-linguistic context reflects this policy direction — particularly in the Montreal CMA, where 75 percent of immigrants live — an in-depth analysis reveals a wide diversity of linguistic integration profiles.

To demonstrate this diversity, rather than focusing on data concerning the demographic weight of linguistic groups (francophone, anglophone and allophone) defined by a single language (whether the mother tongue or the principal language used at home), this study looks at data that illustrate the remarkable diversity of linguistic profiles present in the population. While French is predominant, the bilingualism of a large portion of the population living in the Montreal CMA, but also in the province as a whole, is an important feature of the linguistic reality, as is the use of English in daily life, especially in the workplace.

There is no doubt that in the last 30 years, significant progress has been made concerning immigrants' use of French in everyday life in Quebec. For most, French is the predominant language of communication in several contexts: they prefer to use French (instead of English) in the public sphere and often also in their private lives. However, the majority of immigrants and their children feel it is important to know both French and English because they realize, as do most of the other people with whom they are in contact, that life in a modern Quebec society that is open onto the world requires knowledge of both languages.

Immigrants' use of French is nevertheless not as widespread as it could be, which often results in calls to tighten language policy. To what extent should this route be taken? While public debate will decide the issue, the study recommends that the debate take into account an essential historic fact: the progress of French in Quebec is due largely to the major socio-economic changes that have occurred since the Quiet Revolution, and not solely to the implementation of language policy. These changes have allowed Quebecers whose mother tongue is French to take their place in the economic, cultural, scientific and political spheres. Similarly, the linguistic integration of immigrants depends on their social and economic integration, which continues to present numerous shortcomings that public policy and government action should attempt to remedy.

L'intégration linguistique des immigrants au Québec

Michel Pagé

avec la collaboration de Patricia Lamarre

L'immigration transforme de façon très importante la réalité sociale du Québec à cause du nombre élevé d'immigrants accueillis chaque année. Le Canada se classe parmi les tout premiers pays d'accueil du monde (il a admis autour de 250 000 immigrants par an au cours des dernières années), et le Québec est deuxième parmi les provinces canadiennes en termes de nombre d'immigrants qu'il accueille. D'après les données fournies par l'Institut de la statistique du Québec (Girard 2008), chaque année, depuis 1987, il est arrivé au Québec entre 26 000 et 45 000 immigrants. Le nombre de nouveaux arrivants varie de façon importante selon la conjoncture économique ; entre 2004 et 2008, il s'est établi à environ 44 000, et, dans les prochaines années, cette tendance devrait se maintenir.

Pour estimer de façon précise l'apport de l'immigration à la population, on ne doit compter que les immigrants qui s'établissent au Québec et qui y restent, puisque certains, après être arrivés au Québec, partent ensuite s'installer dans d'autres provinces. Par exemple, en ne comptant que les immigrants récents, établis au Québec depuis 18 mois au maximum, le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC) évalue à 12 800 le nombre de ceux qui ont quitté la province en 2007. Cette perte varie avec les années, en fonction du nombre d'immigrants accueillis et de la conjoncture économique (Girard 2008). Les immigrants arrivés au Québec au fil des ans représentent, selon le recensement de 2006, 11,5 p. 100 de la population (Girard 2008). Par ailleurs, pour apprécier l'incidence réelle de l'immigration sur la société, il faut préciser que 75 p. 100 des immigrants s'installent dans la Région métropolitaine de recensement (RMR) de Montréal¹ ; en 2006, cette concentration a eu pour effet de porter à 21,8 p. 100 la proportion de personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais dans la RMR de Montréal, et à 32,6 p. 100 dans l'île de Montréal (Office québécois de la langue française [OQLF] 2008a).

Comme au Canada, les immigrants accueillis au Québec se répartissent essentiellement en trois catégories : les immigrants économiques, c'est-à-dire les travailleurs qualifiés et les gens d'affaires ainsi que leur famille (62 p. 100 de l'ensemble des immigrants en 2007), les immigrants admis dans le cadre du regroupement familial (21,6 p. 100 en 2007) et les réfugiés (13,1 p. 100 en 2007). Ces proportions ont été constantes durant les cinq dernières années (Girard 2008).

L'immigration a également un impact important sur la composition de la société, à cause de la diversité des pays d'où proviennent les immigrants. De 2003 à 2007, toujours d'après les données fournies par Girard (2008), 62,6 p. 100 des immigrants venaient des 15 pays suivants (en ordre décroissant du pourcentage de leur apport) : l'Algérie, la France, la Chine, le Maroc, la Roumanie, la Colombie, le Liban, Haïti, l'Inde, le Mexique, le Pakistan, le Pérou, les Philippines, la République démocratique du Congo et la Tunisie. Le reste des immigrants (37,1 p. 100) venaient pour leur part d'un très grand nombre d'autres pays. La définition

d'une culture publique commune qui puisse rallier les personnes appartenant à cette grande diversité de cultures est un défi que la société québécoise est en voie de relever, mais qui suscite encore des débats, comme ceux qui ont eu lieu à l'occasion des travaux de la Commission Bouchard-Taylor.

L'immigration a des effets marquants sur un autre aspect de la réalité québécoise, celui du renouvellement de la population. L'indice synthétique de fécondité, qui ne tient compte que des femmes en âge d'avoir des enfants, est tombé sous la barre de deux enfants par femme en 1971, et il n'a cessé depuis d'osciller autour de 1,4 à 1,7 enfant. Cela signifie que, depuis plusieurs années, la population québécoise ne se renouvelle pas grâce aux naissances, et que l'immigration est un outil précieux, bien qu'insuffisant, au maintien d'un équilibre démographique. C'est pourquoi l'on entend souvent les décideurs publics affirmer que le renouvellement de la population par les naissances ne pourra permettre de combler les besoins de main-d'œuvre dans un avenir rapproché, et que l'immigration, sur ce plan, est une nécessité incontestable. La réussite de l'intégration économique devient, dans une telle conjoncture, un impératif dont les Québécois sont de plus en plus conscients.

Enfin, l'immigration a aussi un impact très important sur la réalité sociale du Québec à cause du rapport que l'on observe entre le poids démographique des deux groupes linguistiques qui caractérisent la société québécoise, les francophones et les anglophones. L'intégration linguistique des immigrants, que nous abordons dans cette étude, est donc un enjeu marquant dans la conjoncture linguistique actuelle au Québec.

Les Québécois de langue maternelle française ont compris dès les années 1960 que, si la tendance amorcée depuis l'après-guerre se maintenait, l'intégration linguistique des immigrants allait diluer progressivement le poids démographique des francophones en accroissant le nombre de personnes vivant en anglais au Québec. Le premier chapitre de l'énoncé de politique linguistique (Gouvernement du Québec 1977) fait état des observations de deux commissions d'enquête (la Commission Laurendeau-Dunton, créée en 1963, et la Commission Gendron, créée en 1968) qui ont montré que, en effet, les immigrants avaient une forte tendance à préférer l'anglais comme langue d'intégration linguistique (Corbeil 2007). Cette tendance ne pouvait à la longue que contribuer à renforcer la domination de l'anglais comme langue du commerce et des affaires, surtout dans la région de Montréal, et accroître la place que cette langue occupe dans l'éducation, la vie culturelle et les services publics.

Le Québec s'est donné une politique linguistique afin que l'immigration cesse de modifier le rapport démographique typique de la société québécoise, composée d'une majorité de langue maternelle française et d'une minorité de langue maternelle anglaise. Il est aussi important de noter que les chiffres, à eux seuls, ne sont pas suffisants pour comparer l'importance des deux grands groupes linguistiques. En effet, si la minorité anglophone ne représentait que 8,3 p. 100 de la population en 2006, elle occupe toujours une place importante, surtout dans l'île de Montréal où elle est concentrée. Cette minorité possède d'importantes entreprises, et elle a accès à un ensemble d'établissements d'éducation, de soins de santé et de production

culturelle qui peuvent combler tous ses besoins. En région, hors des grands centres, où elles sont peu nombreuses, les communautés anglophones ne bénéficient pas toujours de services adéquats en anglais, mais cette situation tend à s'améliorer. Les lois québécoises — dont la Charte de la langue française et la *Loi sur les services de santé et les services sociaux* — ont toujours reconnu la réalité particulière de la minorité anglophone (Pagé 2006). La politique canadienne des langues officielles et les programmes canadiens de protection des minorités linguistiques qui s'y rattachent comportent aussi des garanties légales qui protègent la minorité anglophone du Québec.

Malgré la diminution de son importance démographique, la minorité anglophone constitue encore un pôle d'attraction pour les immigrants. Cela s'explique par le fait que l'anglais est la langue « de la mobilité » en Amérique du Nord, en plus d'être la principale langue de communication de la société mondialisée, en particulier dans la nouvelle économie (Pujolar 2007).

C'est l'une des raisons pour lesquelles le Québec s'est doté de divers instruments favorisant l'intégration des immigrants à la communauté francophone : la Charte de la langue française en 1977, des programmes de francisation des nouveaux arrivants, des programmes de francisation des milieux de travail, etc. L'objectif est d'offrir aux nouveaux arrivants les moyens de participer pleinement à la société québécoise, dont la caractéristique première est d'avoir le français comme langue officielle et commune.

Dans cette étude, nous abordons l'intégration des immigrants à la majorité francophone en présentant d'abord, dans la première partie, le cadre légal et institutionnel mis en place depuis les années 1970 pour atteindre cet objectif. Nous dressons également un portrait du contexte sociolinguistique actuel, tel qu'il se présente à la suite de la politique linguistique, et qui est en quelque sorte la toile de fond de l'intégration linguistique à réaliser. Ce contexte est de plus en plus marqué par la diversité linguistique, non seulement à cause de l'existence de deux groupes linguistiques majeurs, mais aussi parce que, à l'intérieur de ces deux groupes, il existe de nombreuses différences parmi ceux qui les composent. Pour décrire ces situations, nous utilisons de façon exhaustive plusieurs données disponibles dans les recensements ainsi que des données ethnographiques. Nous constatons alors que l'intégration linguistique des immigrants à la société québécoise se fait dans un contexte où plusieurs conditions empêchent une action convergente vers une intégration qui se ferait seulement en français.

Dans la deuxième partie, nous nous intéressons à la diversité des profils d'intégration linguistique des immigrants pour évaluer de quelle façon ceux-ci s'adaptent au contexte décrit dans la première partie. À partir de ces constatations, nous proposons, dans la troisième partie, des réflexions sur les orientations que les politiques linguistiques pourraient privilégier si l'on veut agir de façon judicieuse et efficace dans ce contexte de très grande diversité linguistique. Il est clair, par exemple, que l'on ne doit pas concevoir l'intégration linguistique comme un objectif à atteindre de façon isolée, et que l'intégration linguistique est plutôt largement tributaire des autres dimensions que sont l'intégration économique et l'intégration socioculturelle.

Le contexte légal/institutionnel et la réalité sociolinguistique

L'objectif de l'intégration linguistique des immigrants est de donner à ces derniers une connaissance suffisante de la langue française pour leur permettre de s'intégrer pleinement à la société québécoise. Ils sont ainsi conviés à contribuer à la pérennité de la culture de la société québécoise, fondée sur la langue française. L'objet de cette première partie est de donner une vue d'ensemble de la politique linguistique québécoise, ainsi que du contexte sociolinguistique dans lequel ont à s'intégrer les immigrants, et ce, pour bien cerner les défis que pose ce projet d'intégration.

L'objectif de l'intégration linguistique dans les textes gouvernementaux

La Charte de la langue française

Comme nous l'avons souligné en introduction, l'un des buts visés par la mise en place d'une politique linguistique au Québec, en 1977, était de mettre fin à l'anglicisation massive des immigrants et d'orienter leur intégration vers la majorité francophone. Cette anglicisation massive était un signe évident de l'hégémonie anglophone, ce que cette politique voulait inverser en faisant en sorte que la majorité francophone en vienne à occuper sa place légitime dans tous les domaines de la société.

Le projet porté par la Charte de la langue française est plus vaste que la problématique de l'intégration linguistique des immigrants : c'est la francisation de la société dans toutes ses dimensions publiques qu'elle vise. Les dispositions de la loi 101 servant à réaliser ce projet touchent tous les membres de la société québécoise, y compris, donc, les immigrants.

Par exemple, une disposition qui vise à favoriser l'intégration des immigrants à la majorité francophone est celle qui concerne le choix de la langue d'enseignement. Le français y est déclaré langue d'enseignement pour tous les jeunes Québécois, à l'exception de ceux qui peuvent se prévaloir d'un droit acquis à l'enseignement en anglais sur la base de la langue de scolarisation de leurs parents. L'exercice de ce droit est assorti de conditions qui font en sorte qu'il est réservé aux enfants des Québécois scolarisés en anglais au Canada ou au Québec. Les immigrants arrivés avant l'adoption de la loi 101 — et les francophones — qui avaient inscrit leurs enfants à l'école anglaise ont conservé ce droit acquis à l'enseignement en anglais. Les enfants d'immigrants et de francophones qui fréquentaient l'école anglaise avant l'adoption de la loi 101 ont acquis ce droit pour eux-mêmes et leurs descendants (art. 73, 4^o). Les immigrants venus après l'adoption de la loi 101 ne peuvent bénéficier du droit à l'enseignement en anglais pour leurs enfants, puisque parents et enfants n'ont pas été scolarisés en anglais au Canada ou au Québec ; il y a de rares exceptions — par exemple, les enfants atteints de troubles d'apprentissage, ou les enfants à qui le privilège est accordé pour des raisons humanitaires. Les immigrants arrivant au Québec après un séjour assez long au Canada, au cours duquel au moins un enfant de la famille a fait en anglais la plus grande partie de son cours primaire, peuvent toutefois demander à se prévaloir du droit à l'enseignement en anglais ; mais ce sont des cas rarissimes.

La Charte définit le français comme la langue officielle et en impose l'usage dans tous les domaines de la vie publique, pour qu'il soit « la langue normale et habituelle du travail, de l'enseignement, des communications, du commerce et des affaires », comme il est spécifié dans son préambule. Pour bien comprendre la portée de cet objectif, il faut prêter attention à ce que dit la politique au sujet des autres langues, et en particulier de l'anglais.

Il faut distinguer trois cas de figure pour saisir la place relative du français et de l'anglais qu'établit la Charte : 1. l'usage du français est déclaré exclusif ; 2. l'usage d'autres langues que le français (c'est-à-dire l'anglais) est aussi permis implicitement ; 3. l'emploi d'autres langues que le français (surtout l'anglais) est explicitement permis, avec mention ou non de la place prioritaire qui doit être accordée au français.

Dans le premier cas de figure, la Charte n'impose l'usage exclusif du français que dans la communication entre les organismes de l'État (art. 17). Par ailleurs, l'article 27 autorise aussi que les pièces versées aux dossiers des services de santé et des services sociaux ne soient rédigées qu'en français, si c'est ce que décident les directions de ces services. Parallèlement, il est question de l'usage exclusif de l'anglais dans certains cas précis : dans celui des commissions scolaires anglophones, qui peuvent communiquer à l'interne dans la langue d'enseignement (art. 28), et dans ceux des sièges sociaux et des centres de recherche qui en ont obtenu l'autorisation pour une durée de cinq ans (art. 92, les organismes internationaux).

Dans le deuxième cas, la loi impose l'usage du français, dans plusieurs domaines, sans mention d'autres langues, mais l'article 89 précise que, « [d]ans tous les cas où la présente loi n'exige pas l'usage exclusif de la langue officielle, on peut continuer à employer à la fois la langue officielle et une autre langue ». Ces domaines sont : les communications de l'Administration avec les citoyens ; la langue des organismes parapublics ; et la langue du travail.

Le troisième cas de figure est constitué d'articles qui mentionnent explicitement les cas où l'usage de l'anglais est permis en plus du français, dont l'usage est prescrit. C'est le cas de la langue de la législation et de la justice, de la communication de l'Administration avec des personnes physiques qui s'adressent à elle en anglais, et des situations où la santé ou la sécurité peuvent exiger l'usage d'une autre langue. Dans le domaine du commerce et des affaires, les contrats d'adhésion peuvent être rédigés en français si c'est la volonté expresse des parties ; l'affichage commercial se fait dans deux ou plusieurs langues, avec prédominance du français. Le chapitre sur la langue d'enseignement déclare le français comme langue d'enseignement du niveau primaire et secondaire pour tous les jeunes Québécois, à l'exception de tous ceux qui ont acquis un droit de fréquenter l'école anglaise.

La diversité linguistique n'est donc pas ignorée, et encore moins « interdite » par la Charte. La politique n'impose le français comme la seule langue d'usage que dans de très rares cas. Dans tous les autres, l'usage d'autres langues est reconnu comme étant légitime, implicitement ou explicitement. C'est ce que Dufour (2008) résume ainsi : « prédominance du français sans exclusion de l'anglais ».

Mis à part l'obligation d'inscrire leurs enfants à l'école française, les immigrants adultes peuvent donc se trouver peu contraints à s'intégrer au Québec en français. Ils peuvent même, s'ils ont l'anglais comme langue première ou seconde, vivre toute leur vie en anglais, à l'abri des dispositions de la loi 101. De fait, comme nous le verrons plus loin, certains immigrants de première génération vivent uniquement en anglais ; ils ont un travail, souvent très bien rémunéré (Floch et Pocock 2008), et vivent dans un environnement à majorité anglophone — parfois même dans une ville reconnue

comme étant bilingue ; l'anglais est la langue dans laquelle ils ont accès aux services publics et communiquent avec l'État, et ils regardent la télévision, participent à des activités culturelles ou sportives, etc., en anglais. Ce ne sont pas, bien sûr, les cas les plus fréquents ; les enfants de ces immigrants ne suivent pas tous les traces de leurs parents, car ils sont plusieurs à rechercher une intégration plus large à la société québécoise, ce qui signifie l'accès à l'emploi hors des enclaves anglophones, en particulier dans la pratique d'une profession qui exige par la loi la connaissance du français.

D'autres documents gouvernementaux

Des messages de l'État incitant plus explicitement les immigrants à s'intégrer en français au Québec sont venus plusieurs années après l'adoption de la Charte. *Au Québec pour bâtir ensemble* est un texte officiel marquant à cet égard. Il date de 1990 et émane du ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (ancien nom de l'actuel ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles). À la suite de quatre ententes avec le gouvernement fédéral, signées entre 1971 et 1991, ce ministère gère la sélection d'une proportion très importante d'immigrants à destination du Québec, et il est le maître d'œuvre des programmes d'aide à leur intégration. L'énoncé de politique de 1990, qui a pour fonction d'indiquer les grandes orientations de ces actions, pose le français comme première caractéristique de la société québécoise. Il permet ainsi de prendre en compte la connaissance du français lors de la sélection des immigrants et d'augmenter la proportion de ceux parlant déjà la langue à leur arrivée dans la province. Il définit aussi clairement l'objectif de la francisation des immigrants : faire en sorte que ceux-ci — tout en conservant à leur guise leurs caractéristiques culturelles, ce que permet la Charte québécoise des droits et libertés — deviennent membres à part entière de la société québécoise d'expression française.

L'énoncé de 1990 associe le français à deux autres caractéristiques de la société d'intégration : la démocratie et le pluralisme. C'est la première expression officielle de la volonté de donner un caractère civique à la langue française ; celle-ci est liée à des valeurs auxquelles tous les Québécois peuvent adhérer : une société démocratique et pluraliste. Ces caractéristiques sont si universelles qu'elles ne singularisent aucunement la société québécoise elle-même.

Depuis 1996, l'expression « français langue commune » fait partie du discours officiel ; elle s'est imposée à l'occasion de la parution d'un rapport interministériel sur l'état de la situation linguistique (Ministère de la Culture et des Communications 1996). L'énoncé de politique qui découle de ce rapport (Gouvernement du Québec 1996) affirme, comme premier principe, que le français est au cœur de l'identité québécoise ; mais le document ne propose pas de définition de cette identité. Selon Jean-Claude Corbeil, qui était sous-ministre lors de l'élaboration de cet énoncé de politique, l'identité « renvoie à une culture en mutation et en action, à l'idée d'un présent lié au passé, certes, mais ouvert sur l'avenir qui se façonne lentement au gré de l'évolution du monde » (Corbeil 2007, p. 238). Mais, même en liant la langue à l'identité ainsi comprise, la question de la définition de l'identité se pose encore de façon cruciale (quel passé et quel avenir ?). Il faudra de toute évidence revenir sur ce point.

Il est clair que l'intention profonde à la base de l'énoncé de 1996 était de faire du français la caractéristique d'une société ayant une identité propre. Mais il ne s'agit pas d'imposer de façon

hégémonique la culture de la majorité. La définition que donne Corbeil de l'identité fonde, selon l'auteur, « l'intention légitime d'évoluer en continuité avec les lignes de forces de la culture québécoise, tout en y intégrant, à sa façon, les apports des autres cultures dans un esprit d'ouverture et de fraternité » (Corbeil 2007, p. 238). Le respect des autres identités présentes dans la société pousse à légitimer l'une des fonctions essentielles du français qui s'impose en tant que langue commune, soit sa fonction de support de la cohésion sociale.

C'est pourquoi, depuis l'énoncé de politique de 1996, on parle désormais du français comme de la « langue publique commune » d'une société au sein de laquelle, par ailleurs, plusieurs langues — l'anglais principalement, mais aussi les langues d'origine d'immigrants qui viennent d'un peu partout dans le monde — sont vivantes. Il est important de comprendre l'objectif que sous-entend l'expression « langue publique commune ». Aujourd'hui, de plus en plus, quand on évalue la situation linguistique, l'indicateur utilisé est la langue de la communication publique, soit la langue de communication avec l'État, celle que l'on utilise dans les services publics, la langue de la communication sur les lieux de travail, la langue privilégiée pour le commerce et les affaires, etc. On délaisse quelque peu les usages linguistiques à la maison, et l'on priorise tout particulièrement la langue du travail. On note cette évolution dans le recensement de 2001, où, pour la première fois, une question a porté sur la ou les langues principalement utilisées et régulièrement utilisées au travail.

Le rapport d'une très large consultation que le Conseil des relations interculturelles (CRI) a eu le mandat de réaliser en 1995, *Un Québec pour tous ses citoyens* (CRI 1997), apporte un appui substantiel à cette notion de langue commune qui confère au français le statut de langue universelle — ce qui ne s'oppose pas à l'usage d'autres langues dans la communication intracommunautaire et, au besoin, dans les services sociaux et de santé. Une première étude des usages publics du français a confirmé par la suite que le français est la langue utilisée par une majorité de Québécois dans la communication publique, même à Montréal (Béland 1999).

Déjà, dans ce rapport du CRI, l'adoption du français comme langue principale de la communication publique est étroitement liée à l'intégration pleine et entière des immigrants à la société. Dans le plus récent avis du Conseil supérieur de la langue française (CSFL), intitulé *Le français, langue de cohésion sociale* (CSFL 2008), ce lien très étroit est renforcé par diverses mesures qui sont suggérées pour faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail en français, proposée comme la voie principale de la francisation.

L'anglais demeure toutefois couramment utilisé dans le monde du travail, et les immigrants constatent peu après leur arrivée que le français n'est pas la seule langue du travail, tout particulièrement à Montréal : on y utilise l'anglais dans les communications externes, par exemple avec les clients et les partenaires d'affaires anglophones (Moffet, Béland et Delisle 2008).

Il se dégage de l'ensemble des documents gouvernementaux que nous venons de voir que l'objectif visé par la francisation des immigrants n'est pas que ceux-ci adoptent le français comme seule langue de communication publique, mais plutôt qu'ils développent une relation préférentielle au français, dans un contexte où l'anglais est utilisé fréquemment et où la conservation de

la langue d'origine est très courante. Au mieux, cela signifie que le français devrait être la langue préférentielle de communication des immigrants avec les Québécois de langue maternelle française, avec les immigrants d'autres origines que la leur et, quand l'occasion s'y prête, avec les Québécois de langue maternelle anglaise, dont la majorité est maintenant bilingue.

Le débat public sur l'identité québécoise

En établissant que le français est au cœur de l'identité québécoise, l'énoncé de politique de 1996 posait la question de l'identité de la société québécoise de langue française : en s'intégrant au Québec francophone, quelle identité les immigrants endossent-ils ? Cette question a fait l'objet depuis de nombreux débats, que nous résumerons succinctement ici.

Il existe en fait trois conceptions de l'identité québécoise. L'une d'elles préconise que l'identité collective est celle de la majorité ethnique d'ascendance canadienne-française, et qu'elle est étroitement associée à la culture historique de ce groupe (par exemple, Bock-Côté 2007). Une autre affirme que cette identité doit être « désethnicisée », selon l'expression choisie par Oakes (2006), et qu'elle se définit prioritairement par son rattachement à l'américanité, à la modernité, à l'urbanité, à la démocratie libérale ; on reconnaît là la thèse de Bouchard (2000). Selon la troisième conception, plus généralement acceptée, l'identité doit être telle que tous les Québécois puissent se l'approprier — ce qui n'est pas le cas de la première —, et constituer en même temps une marque particulière qui confère à la société québécoise un caractère singulier que partagent tous ses membres — ce que la deuxième n'assume pas (Oakes et Warren 2007).

Simard formule d'ailleurs comme suit cette troisième conception, où les deux exigences qu'elle sous-tend sont satisfaites : « On pense à quatre choses qui sont données fatalement à tous les citoyens du Québec sans exception, mais auxquelles ils pourraient vouloir tenir : la terre (le paysage naturel et aménagé), la langue civile (française), l'histoire du Québec (révolue, mais toujours à comprendre) et les valeurs qui s'incarnent dans ses institutions (communautaires comme juridiques, y compris une charte des droits parfaitement pluraliste). Aucun de ces chapitres n'appartient en propre à une sorte exclusive de Québécois » (2005, p. 290). En effet, les éléments cités par Simard appartiennent à tous (« ex-Canadiens-français », anglophones, immigrants de toutes origines et même membres des Premières Nations). Et, considérés comme un tout, ils qualifient le caractère singulier de cette société. Ils complètent en fait les trois caractéristiques de l'énoncé de politique de 1990, dans lequel les traits d'identité collective spécifiquement québécoise étaient absents.

Concentrons-nous donc sur la langue, un élément qui nous concerne particulièrement dans cette proposition. Le français peut-il être l'une de ces caractéristiques de société qui n'appartient pas en propre à un groupe particulier de Québécois ? La réponse est oui, si l'on admet que parler français n'a pas qu'un seul sens. L'un de ces sens, le sens ethnique, est que le français d'ici est historiquement une marque identitaire propre au groupe d'ascendance canadienne-française, dont il est la langue maternelle. C'est la marque principale de l'ascendance commune des membres de ce groupe, le premier signe de leur « entre nous ». Mais ce n'est pas ce sens-là qui est associé au français en tant que langue publique commune imposée par la politique linguistique.

Comme le stipule la loi, en revêtant le statut de langue publique commune, le français devient la langue de l'enseignement, du commerce et des affaires, de la communication de l'État avec les citoyens, etc. À ce titre, parler français sert à participer à un univers culturel et politique qui n'est aucunement propre au groupe ethnique des descendants des Canadiens-français. Par exemple, le français permet de recevoir au Québec une éducation qui ouvre sur le monde en transmettant des savoirs universels. Et, lorsque les contenus d'enseignement renvoient à des réalités d'ici, ce sont les réalités de tous les Québécois : la littérature québécoise actuelle, la géographie du Québec, l'économie québécoise, etc.

Travailler dans le monde d'aujourd'hui, c'est remplir des fonctions dans un système dans lequel les normes sont dictées par la recherche de l'efficacité et de la rationalité, et ces normes sont les mêmes pour tous. C'est la compétence de base que l'on attend de tous, et des gens d'univers culturels différents peuvent l'avoir ou l'acquérir. Bien sûr, les milieux de travail (ici comme ailleurs) sont caractérisés par des habitudes de vie qui portent la marque de la culture majoritaire, ce qui peut parfois compliquer l'intégration des personnes dont les habitudes de vie sont autres, mais cela ne devrait pas entraver les capacités de ces personnes à exercer les fonctions reliées à leur travail.

Dans le domaine de la consommation — on parle donc ici de la langue du commerce —, le français est la langue dans laquelle clients et vendeurs échangent des renseignements sur des produits ou des services qui sont offerts dans un « emballage » où les traces d'une culture ethnique particulière ne sont guère perceptibles. C'est en tout cas ce qui se passe dans la consommation de masse — ce qui, bien sûr, exclut la commercialisation de produits dont la valeur tient précisément à leur lien avec une identité ethnique particulière.

Cela devrait suffire à convaincre que les Québécois de langue maternelle française qui vivent et travaillent en français ne sont pas en train de maintenir en vie une culture ethnique traditionnelle, et que les immigrants et les anglophones qui adoptent le français comme langue de communication publique ne se voient pas obligés d'emprunter les us et coutumes d'une culture traditionnelle autre que la leur.

Notons que ce que nous venons de dire à propos du français vaut aussi pour l'anglais. Selon les données d'une enquête réalisée par Patrimoine Canada sur les minorités de langue officielle au Canada (Bourhis 2008), l'anglais imprègne fortement l'identité des anglophones du Québec. L'anglais est, bien sûr, la langue de l'« entre nous » pour les membres des communautés anglophones. Mais c'est aussi, pour l'ensemble de la population, la langue de la mobilité et des affaires dans un environnement canadien et nord-américain anglophone, et que parlent donc nombre de personnes dont ce n'est pas la langue maternelle. C'est la langue qui véhicule la culture fabriquée aux États-Unis. C'est aussi — et elle le sera encore longtemps — la langue véhiculaire la plus utilisée dans le monde.

Ces précisions sont importantes, même si la politique linguistique n'aborde pas la question de l'identité. Cette politique établit la place du français, mais elle laisse aux Québécois s'approprier la langue à leurs manières, et ces manières de s'approprier le français sont multiples. Plusieurs auteurs

l'expliquent parfaitement dans l'ouvrage *Le français, langue de la diversité québécoise* (Georgeault et Pagé 2006), qui décrit différentes façons de s'approprier le français, des façons qui ne sont pas purement instrumentales et n'impliquent pas non plus l'assimilation à l'identité de la majorité.

Le contexte sociolinguistique de l'intégration

Nous avons vu jusqu'ici que l'objectif de la politique linguistique est de consolider la place prédominante du français dans la communication publique (au travail, dans l'enseignement, dans les communications, dans le commerce et les affaires) sans pour autant s'opposer à l'usage de l'anglais. Nous allons, dans cette section, dresser le portrait de la dynamique sociolinguistique qui s'est mise en place dans le cadre de la politique linguistique, et qui sert de contexte réel à l'intégration linguistique des immigrants.

Le français occupe, dans cet environnement, une place prédominante — mais variable selon les régions —, et l'anglais est fortement présent dans les lieux où s'installent la majorité des immigrants, soit dans l'île de Montréal elle-même (65,5 p. 100 des immigrants s'y sont installés de 1997 à 2006), et dans les villes des couronnes sud et nord de l'île de Montréal (13,9 p. 100 des immigrants pour la même période). Donc seulement 18,1 p. 100 des immigrants s'établissent ailleurs au Québec — certains dans un milieu surtout francophone (Capitale-Nationale, Laurentides, Montérégie), d'autres dans un milieu mixte (Outaouais et Estrie) (Béland 2008). C'est pourquoi nous nous concentrerons (partout où les données disponibles le permettent) sur le cas de l'île de Montréal — et, mieux encore, sur la RMR de Montréal, qui inclut une bonne partie des banlieues — pour bien saisir le contexte dans lequel se fait l'intégration linguistique des immigrants.

Les principales sources de données qui servent à dresser ce portrait sont les recensements canadiens. Les citoyens doivent y répondre à des questions qui portent sur la « langue maternelle »², la « langue d'usage à la maison » et la « langue du travail », ce qui nous renseigne sur la ou les « langues principalement utilisées » mais aussi sur d'autres langues qui, si elles sont moins présentes, le sont assez pour qu'on les mentionne — on parle alors de « langues utilisées régulièrement ». Puisque nous cherchons ici à souligner la diversité du contexte linguistique, nous devons nous intéresser à toutes ces informations pour bien saisir la complexité des profils linguistiques, ce que ne permettent pas de faire les statistiques portant seulement sur les groupes linguistiques. La définition de « groupe linguistique », en ne s'appuyant que sur une seule langue (langue maternelle ou principale langue d'usage à la maison), donne en effet une image fautive de la réalité, puisque les questions multiples des recensements montrent bien qu'une proportion importante de personnes utilisent des langues différentes selon les contextes.

Toutes les études qui utilisent des catégories telles que « francophones », « anglophones » et « allophones »³ associent une seule langue à chaque individu. Statistique Canada présente souvent les données des recensements sous cette forme. À propos de la « Hausse de l'effectif de la population anglophone », par exemple, on écrit : « Pour la première fois depuis 1976, le nombre d'anglophones au Québec est à la hausse. En 2006, il atteignait 607 000 personnes, comparativement à 591 000 en 2001 [...] » (Statistique Canada 2007, p. 1). Toute valable qu'elle soit d'un point de vue démolinguistique, cette donnée occulte un phénomène très important, celui de la diversité due à l'interpénétration des groupes linguistiques.

Il existe bien sûr des données sur les taux de bilinguisme à l'intérieur des groupes francophone et anglophone, mais la signification du phénomène est occultée par la tendance à définir les groupes linguistiques par une seule langue. Les démolinguistes discutent de l'indicateur le plus approprié : faudrait-il utiliser la langue maternelle ou la langue d'usage à la maison ? D'après Termote (2008) par exemple, la langue d'usage à la maison serait un meilleur indicateur que la langue maternelle ; toutefois, il s'agit encore d'un critère unitaire, qui sous-entend que les groupes ainsi définis sont composés d'individus unilingues. Un exemple pour illustrer le problème : lorsque Statistique Canada (2007) a publié ses données de 2006 indiquant que les personnes de langue maternelle française ne comptent plus que pour 49,8 p. 100 de la population de l'île de Montréal, certains en ont conclu que moins de 50 p. 100 de la population de l'île parleraient encore le français. Cette interprétation est évidemment erronée, comme nous le verrons amplement plus loin.

De plus, non seulement les groupes linguistiques ne sont pas étanches, les individus eux-mêmes sont très nombreux à avoir adopté le bilinguisme ou le trilinguisme ; devoir se définir grâce à l'une des catégories linguistiques utilisées par les démolinguistes n'a donc pas de sens pour plusieurs (Lamarre et Lamarre 2009) : pour certains, la langue n'est pas un trait clé de l'identité (comme il peut l'être pour des francophones, par exemple) ; pour d'autres, le fait d'être bilingue ou multilingue rend difficile, voire impossible, l'appartenance à une catégorie linguistique étanche et étroite. La dualité linguistique d'une partie de la population québécoise constitue une donnée marquante du contexte sociolinguistique dans lequel se réalise l'intégration linguistique des immigrants. Pensons, par exemple, à l'école, un lieu de socialisation important, où les enfants vivent quotidiennement une réelle diversité linguistique, culturelle et religieuse ; ils grandissent ainsi dans un milieu où la diversité est la norme et où le contact avec des jeunes pouvant se définir clairement comme francophones ou anglophones est même, dans plusieurs quartiers de Montréal, assez rare.

Bref, chaque fois qu'une étude décrit la situation linguistique grâce à des statistiques qui ne portent que sur des groupes linguistiques définis de façon étroite, on gomme une grande partie de la diversité linguistique. Pour saisir cette diversité, il ne faut pas considérer seulement l'existence de plusieurs groupes linguistiques, mais aussi le fait que les individus qui forment ces groupes utilisent eux-mêmes plusieurs langues. C'est ce que nous verrons maintenant.

La diversité linguistique chez les anglophones

Les données du recensement de 2001 analysées par Jedwab (2008) nous permettent de bien cerner la diversité démolinguistique des anglophones du Québec.

Elles montrent qu'il existe trois critères qui permettent de classer les Québécois dans un groupe appelé « anglophone » : la langue maternelle, la langue principale parlée à la maison, ou la première langue officielle parlée. Suivant Stevenson (cité par Jedwab 2008), il n'existe pas de consensus sur la définition des communautés anglophones au Québec. Selon le critère « langue maternelle », 607 165 personnes faisaient partie du « groupe anglophone » en 2001, selon « la langue la plus souvent parlée à la maison », ce nombre était 787 885 ; et, selon « la première langue officielle parlée », qui est le critère le plus inclusif, ce nombre était encore plus élevé, soit 994 725. Ces trois critères permettent de constituer des groupes dont la nature n'est pas la même : par exemple, il est

différent d'avoir l'anglais comme langue maternelle et d'avoir d'abord appris, parmi les deux langues officielles du pays, l'anglais plutôt que le français. Pour au moins un tiers des membres du groupe formé à partir du critère « première langue officielle parlée », l'anglais n'est pas la langue maternelle : ce sont des personnes qui ont adopté l'anglais à un moment dans leur vie, et ce sont fort probablement, pour la plupart, des immigrants. Ces données révèlent ainsi un aspect important de la diversité interne du « groupe anglophone » du Québec.

Un autre trait important de la communauté anglophone d'aujourd'hui est la très grande diversité que l'on y observe sur le plan ethnique et religieux. De plus, 30 p. 100 sont nés à l'extérieur du Canada, et presque 21 p. 100 font partie d'une minorité visible (Floch et Pocock 2008). Cette diversité est en partie la conséquence de l'anglicisation des immigrants au Québec jusqu'à tout récemment.

Cette diversité linguistique des anglophones du Québec se complexifie encore quand on tient compte des réponses que les gens donnent à la question portant sur l'usage d'une autre langue en plus de l'anglais (Jedwab 2008). Les chiffres du tableau 1 suffisent à donner un aperçu de cette diversité.

Sur 1 190 435 personnes (de partout au Québec) déclarant en 2001 parler l'anglais (« some English ») à la maison, seulement 40,3 p. 100 n'utilisent que l'anglais, alors que 40,1 p. 100 utilisent l'anglais et le français. Qui plus est, dans l'île de Montréal, 17 p. 100 du nombre total

	Ensemble du Québec		Île de Montréal	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Anglais seulement	480 040	40,3	376 620	42,5
Anglais et français	477 960	40,1	296 915	33,5
Anglais et une langue tierce	164 515	13,8	150 600	17,0
Anglais, français et une langue tierce	67 920	5,7	61 915	7,0
Total	1 190 435	100,0	886 050	100,0

Source : Jedwab (2008, p. 9).
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

de ceux qui disent parler l'anglais à la maison utilisent cette langue mais aussi une langue tierce (c'est-à-dire, ni le français, ni l'anglais). Enfin, 7 p. 100 utilisent l'anglais, le français et une langue tierce.

Donc, contrairement à la perception que suggère le

qualitatif « anglophone » utilisé pour décrire des données statistiques, les Québécois qui ont l'anglais comme langue maternelle ou comme première langue seconde — ce qui est le cas des immigrants anglicisés — ne constituent d'aucune façon un groupe linguistique homogène. Si l'on considère le critère « première langue officielle parlée » (le plus inclusif), le « groupe » ainsi formé comprend : des personnes capables de « soutenir une conversation » uniquement en anglais ; des personnes capables de « soutenir une conversation » en français et en anglais, et qui ont l'anglais pour langue maternelle ; et des personnes capables de « soutenir une conversation » en anglais et dans une autre langue (en excluant le français), et pour qui l'anglais est la principale langue parlée à la maison. C'est donc un tableau assez diversifié !

De plus, cette classification occulte des caractéristiques psychologiques et sociolinguistiques importantes. Par exemple, des personnes bilingues (français et anglais) sont classées comme « anglophones unilingues » sur la base de leur langue maternelle ; rien ne permet de savoir

qu'elles sont bilingues, alors que cela influence certainement l'usage qu'elles font des langues qu'elles maîtrisent. Des personnes bilingues (anglais et une autre langue, excluant le français) sont également considérées comme « anglophones unilingues » sur la base de la langue principale parlée à la maison ; pourtant, bon nombre de ces personnes sont des immigrants qui ne se considèrent pas comme « anglophones ». Sur le plan identitaire, il y a donc là un amalgame trompeur.

La diversité linguistique chez les francophones

La complexité linguistique n'est pas un trait exclusif des personnes qui déclarent « parler anglais à la maison ». Lorsque nous nous référons au rapport de l'OQLF (2005), les données montrent une grande diversité linguistique chez les francophones quand on examine les réponses au recensement de 2001.

Dans l'île de Montréal, les personnes de langue maternelle française sont loin de présenter un profil linguistique homogène. Le tableau 2 indique que, sur 948 268 personnes de langue maternelle française, 57,4 p. 100 connaissent le français et l'anglais. Les données sur la ou les langues parlées

Tableau 2 : Diversité des profils linguistiques incluant le français, île de Montréal, 2001		
	Nbre	%
Connaissances linguistiques des personnes de langue maternelle française		
Français seulement	402 066	42,4
Anglais seulement	948	0,1
Français et anglais	544 306	57,4
Ni français ni anglais	948	0,1
Total	948 268	100,0
Profil 1 – Personnes parlant le plus souvent français à la maison		
Français seulement	829 712	85,1
Français et régulièrement anglais	86 774	8,9
Français et régulièrement une langue tierce	50 699	5,2
Français, et régulièrement anglais et une langue tierce	7 800	0,8
Total	974 985	100,0
Profil 2 – Personnes parlant le plus souvent français et anglais à la maison		
Français et anglais seulement	20 864	87,5
Français et anglais, et régulièrement une langue tierce	2 981	12,5
Total	23 845	100,0
Profil 3 – Personnes parlant le plus souvent français et une langue tierce à la maison		
Français et une langue tierce seulement	29 399	92,8
Français et une langue tierce, et régulièrement anglais	1 901	6,0
Français et une langue tierce, et régulièrement une langue autre qu'anglais	317	1,0
Français et une langue tierce, et régulièrement anglais et une autre langue	32	0,1
Total	31 680	100,0
Source : Office québécois de la langue française (2005, tableaux 1.3 et 1.5c).		
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué. Selon quelques-uns des chiffres, certaines personnes ne connaîtraient pas (ou plus) leur langue maternelle, pourtant définie par Statistique Canada comme la première langue apprise et encore comprise. Ces inconséquences ne peuvent s'expliquer que par des erreurs commises par les recensés lorsqu'ils ont rempli le questionnaire (Office québécois de la langue française 2005).		

à la maison sont elles aussi intéressantes. Parmi les 974 985 personnes qui déclarent que le français est la langue parlée le plus souvent à la maison, 85,1 p. 100 affirment que c'est aussi la seule langue utilisée dans ce contexte ; pour 8,9 p. 100, l'anglais est parlé en plus du français, et pour 5,2 p. 100, une langue autre que l'anglais est parlée en plus du français. À cela, il faut ajouter 20 864 personnes qui déclarent parler le plus souvent le français et l'anglais seulement, et 29 399 qui déclarent parler le plus souvent le français et une langue tierce seulement. Les francophones de langue maternelle française, donc, qui constituent le groupe majoritaire au

sein duquel on s'attendrait à retrouver peu de diversité, ne forment donc pas un ensemble parfaitement homogène.

Comme dans le cas du « groupe anglophone », défini à partir du critère de « première langue officielle parlée », le « groupe francophone » correspondant montre une grande diversité de profils linguistiques : des personnes qui ne peuvent converser qu'en français, des personnes de langue maternelle française qui peuvent converser en français et en anglais, et des immigrants dont le français est la langue principale à la maison. Parmi ces derniers, certains sont de langue maternelle française, et d'autres ont le français comme langue seconde. L'on observe donc aussi, dans ce « groupe », beaucoup de diversité dans les profils linguistiques.

Le monde du travail

Le monde du travail au Québec constitue à n'en pas douter le principal contexte d'intégration pour la majorité des immigrants adultes. En 2001, 59,1 p. 100 des personnes de langue maternelle autre que le français et l'anglais étaient comptabilisées comme faisant partie de la population active. L'analyse des données des recensements permet de cerner assez précisément le contexte linguistique que constitue le milieu de travail des immigrants, car, pour la première fois en 2001, le recensement comprenait des questions sur la langue utilisée le plus souvent au travail, et la ou les autres langues utilisées régulièrement dans ce contexte.

Dans l'avis du Conseil supérieur de la langue française est écrit ceci : « La certification des entreprises est le mécanisme principal qui a été mis en place pour franciser le milieu du travail. Elle vise, notamment, à y créer les conditions d'usage du français. Les certificats délivrés attestent que l'utilisation du français est généralisée à tous les niveaux de l'entreprise [...] » (CSLF 2008, p. 37). La portée de cette mesure demeure toutefois limitée, puisqu'elle ne concerne que les entreprises de 50 employés et plus. Dans cette catégorie d'entreprises, 81,6 p. 100 détiennent un certificat de francisation ; c'est un progrès remarquable par rapport à la situation qui existait il y a quelques années ; mais le fait que 19 p. 100 des entreprises de la même catégorie n'offrent pas des conditions propices à l'usage du français ne constitue pas un phénomène négligeable. Sans compter que la francisation d'une entreprise ne garantit pas non plus l'usage universel du français dans les communications internes à tous les niveaux.

Dans ce contexte, il est utile de prêter attention à la diversité linguistique dans le milieu de travail. Conformément à la perspective adoptée dans ce texte, c'est grâce à la ou aux langues parlées par les employés que nous pourrions tracer le portrait linguistique des milieux de travail qui accueillent les immigrants. Comme la majorité des immigrants travaillent dans l'île de Montréal ou la RMR de Montréal, ce sont les statistiques concernant cette partie du Québec qui nous intéressent d'abord. D'ailleurs, les statistiques qui traitent de l'ensemble du Québec présentent un tableau où le français occupe une place prédominante : au Québec (toutes régions confondues), 92,8 p. 100 des personnes travaillent uniquement ou principalement en français. Les pourcentages correspondants sont de 72,4 p. 100 pour les travailleurs habitant la RMR de Montréal, et de 64,8 p. 100 pour les travailleurs habitant l'île de Montréal (OQLF 2008a).

Comme le constate Béland, les statistiques concernant les travailleurs qui habitent l'île de Montréal ne donnent pas un aperçu réel de la présence des langues au travail. Environ 50 p. 100

des travailleurs qui habitent les villes de la Rive-Sud et de la Rive-Nord travaillent dans l'île de Montréal et constituent environ 30 p. 100 de la main-d'œuvre active de cette entité géographique. « L'importance de la présence francophone dans cet espace, écrit Béland, se situe entre l'estimation produite par les statistiques sur l'île et celle reposant sur les statistiques sur la région métropolitaine. Une estimation plus appropriée serait donc obtenue par des statistiques portant sur la population de l'île plus celle des villes de la couronne immédiate » (2008, p. 7).

Tableau 3 : Langue(s) de travail de la population selon la fréquence d'utilisation, île de Montréal, 2001

	N ^{bre}	%
Utilisation du français		
Uniquement	391 976	33,7
Principalement	361 735	31,1
À égalité avec l'anglais	101 193	8,7
À égalité avec une langue tierce	3 489	0,3
À égalité avec l'anglais et une langue tierce	6 979	0,6
De façon complémentaire	175 633	15,1
Aucunement	122 129	10,5
Total	1 163 135	100,0
Utilisation de l'anglais		
Uniquement	105 845	9,1
Principalement	180 286	15,5
À égalité avec le français	101 193	8,7
À égalité avec une langue tierce	2 326	0,2
À égalité avec le français et une langue tierce	6 979	0,6
De façon complémentaire	357 082	30,7
Aucunement	409 423	35,2
Total	1 163 135	100,0

Source : Office québécois de la langue française (2008a, tableau 4.11).
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Depuis la première parution de statistiques sur les langues du travail en 2001, et ensuite en 2006, nous savons que le français est maintenant la langue la plus utilisée au travail dans l'île de Montréal — mais aussi que l'anglais y occupe tout de même une place fort importante. Les données reproduites au tableau 3 montrent que, sur 1 163 135 travailleurs dénombrés dans l'île de Montréal, 64,8 p. 100 déclarent travailler uniquement ou principalement en français ; le chiffre correspondant

pour l'anglais est 24,6 p. 100, ce qui indique que près du quart des personnes qui travaillent dans l'île de Montréal le font dans un milieu où l'anglais est soit la seule langue utilisée, soit la langue prédominante ; 73,6 p. 100 de ces personnes sont de langue maternelle anglaise, et 8,4 p. 100 de langue maternelle française (OQLF 2008a, tableaux 4.13 et 4.12).

Précisons toutefois que, la plupart du temps, quand on commente ces statistiques, on néglige une donnée, c'est-à-dire l'usage complémentaire du français présent dans bien des cas. En effet, 15,1 p. 100 des travailleurs de l'île, dont la plupart ont sans doute déclaré travailler principalement en anglais, utilisent le français de façon complémentaire. De même, 30,7 p. 100 de ceux qui déclarent utiliser principalement le français emploient aussi l'anglais de façon complémentaire.

Ce qui ressort, donc, de ces données est un portrait de milieux de travail caractérisés par des besoins de communication pas seulement en français, mais aussi en anglais. Cette situation n'est pas appelée à changer, mais plutôt à s'intensifier, vu l'augmentation incessante des communications qui débordent les frontières québécoises dans une économie de plus en plus globalisée.

En tenant compte de ce qui précède, comment alors peut-on formuler l'objectif de l'intégration linguistique des immigrants ? Le projet de la politique linguistique ressort clairement des documents gouvernementaux : c'est la francisation du plus grand nombre possible d'immigrants. Ce n'est pas tant la Charte qui le précise que les textes qui ont par la suite traité de la francisation des immigrants. La francisation doit se faire grâce à l'usage préférentiel du français dans la communication publique, le français étant la langue officielle et commune servant de véhicule à une culture publique porteuse de valeurs et de pratiques auxquelles peuvent adhérer tous les Québécois, sans que ceux-ci doivent pour autant renoncer à une identité ethnique particulière.

Conformément à la Charte, qui impose le français partout au Québec sans exclure l'anglais, nous avons constaté que le contexte sociolinguistique auquel doivent s'adapter les immigrants est marqué, globalement, par la prédominance du français, mais avec une forte présence de l'anglais. C'est un contexte où s'accroît la valorisation du bilinguisme.

Pujolar (2007) fait remarquer que l'on ne réalise pas encore jusqu'à quel point la communication est devenue centrale dans l'économie d'aujourd'hui. La production et la distribution des biens se font de plus en plus par l'échange et la communication d'information, dans l'économie des services traditionnels mais plus encore dans la nouvelle économie, au Canada comme ailleurs (Stefanescu et Georgeault 2005). Dans l'économie de l'information, en particulier, le langage a souvent lui-même la valeur d'un produit. L'internationalisation de l'économie, qui exige de toute personne qui veut prendre part à l'économie mondiale de connaître l'anglais, est un autre facteur qui a tendance à favoriser la nécessité du bilinguisme (Pujolar 2007).

Comment, alors, les immigrants répondent-ils d'une part à l'incitation à la francisation et d'autre part au message qui émane du contexte linguistique et signale le modèle optimal d'intégration linguistique implique la connaissance de l'anglais en plus de celle du français ? Nous tenterons de répondre à cette question dans la deuxième partie de cette étude.

L'adaptation des immigrants au contexte linguistique québécois

Dans les démocraties libérales, le droit constitutionnel distingue l'usage privé et l'usage officiel des langues pour mettre en évidence les différents degrés de liberté qu'ont les individus d'employer la langue de leur choix. Woehrling décrit ces usages comme suit : « L'usage privé interne vise les rapports en famille, entre amis, en société ; la liberté linguistique devrait y être absolue [...] L'usage privé externe vise la langue que les personnes privées emploient quand elles s'expriment en public ou s'adressent au public. Dans ce domaine, l'État peut réglementer l'usage des langues dans la mesure où il poursuit un objectif d'intérêt général [...] L'usage officiel des langues concerne l'exercice des fonctions étatiques et les relations de l'État avec les citoyens ; il porte par conséquent sur des domaines comme la langue des tribunaux, des lois et règlements, de l'instruction publique et des services gouvernementaux. Concernant cet usage officiel, aucun droit de choisir la langue ne découle des libertés fondamentales ou du droit à l'égalité » (2005, p. 258-259).

Suivant la logique de cette description, ce serait une erreur d'estimer l'adaptation des immigrants à l'environnement linguistique uniquement par des indicateurs touchant l'usage privé, où la liberté est totale. Il est vrai que le choix linguistique dans l'usage privé est un bon indicateur de

la préférence linguistique des individus, puisque la contrainte y est absente. Mais l'adaptation au contexte est révélée aussi par des indicateurs touchant l'usage privé externe et l'usage officiel, là où certaines contraintes s'exercent. Ainsi, les langues utilisées au travail ne révèlent pas très clairement les préférences linguistiques des individus, parce que les usages linguistiques qui y prévalent ne relèvent pas d'eux. Toutefois, les immigrants adultes ont, sur leur lieu de travail, un contact avec les langues qui constitue un creuset influençant fortement leur intégration. Par ailleurs, les situations de communication publique, dans lesquelles les individus contrôlent davantage le choix de leur langue de communication, révèlent les orientations linguistiques que ceux-ci choisissent librement. Pour faire état de l'intégration linguistique, il est donc intéressant de considérer l'ensemble des usages linguistiques en public (usages privés externes et usages officiels) et les usages privés internes. C'est ce que nous nous proposons de faire dans cette partie, dans la mesure de la disponibilité des données.

Les langues utilisées par les immigrants dans la communication publique

Dans l'esprit de la politique linguistique québécoise, l'usage public du français devrait faire de celui-ci « la langue normale du travail, de l'éducation, des communications, du commerce et des affaires », selon le préambule de la Charte. Toutefois, il n'y a pas actuellement de consensus parmi les chercheurs sur ce que seraient des indicateurs fiables de l'usage public d'une langue. Le Conseil de la langue française (Béland 1999) et l'OQLF ont réalisé des travaux à ce sujet, et Statistique Canada a publié les résultats d'une enquête sur les minorités linguistiques au Canada qui a nécessité l'élaboration d'indices de l'utilisation des deux langues officielles (Corbeil, Grenier et Lafrenière 2006).

Les auteurs de cette enquête, s'inspirant des travaux de Landry et Allard (1994), ont eu recours à cinq indices d'utilisation de ces langues. En résumé, ces cinq indices couvrent les domaines suivants : 1. les langues utilisées avec les amis ; 2. les langues utilisées dans le réseau immédiat de contacts des adultes au sein de leur communauté (associations, voisinage, pratique d'activités sportives communautaires, etc.) ; 3. les langues utilisées au travail dans la communication interne et externe ; 4. les langues utilisées dans les rapports avec les services publics (santé, police, administration, etc.) ; 5. les langues des médias consultés régulièrement. Ces indices couvrent donc un très large éventail de domaines ; la question que l'on doit alors se poser n'est pas « y a-t-il un ou des éléments absents de cette liste ? », mais plutôt « doit-on inclure tous ces domaines dans le concept d'usage public ? ». Il y a donc là matière à discussion.

Le domaine 1 relève de l'usage privé interne, suivant la distinction énoncée plus haut, de même que le domaine 2. Quant au domaine 5, on ne peut nier que la place d'une langue dans une société tient pour une part certaine à son utilisation dans la consommation de produits culturels, et ce, non seulement à cause du temps important que les individus consacrent à cette activité, mais aussi parce que, pour avoir accès à la culture, populaire ou élitiste, il faut maîtriser la langue dans laquelle sont véhiculés les produits culturels. Néanmoins, si nous revenons aux concepts définis par Woehrling (2005), ce domaine relève de l'usage privé, étant donné que l'État n'y intervient aucunement, par exemple par des lois qui entraveraient les choix que font les individus ; nous ne citerons donc que quelques données essentielles à ce sujet. En ce qui concerne les domaines 3 et 4, on peut affirmer que les usages y sont soumis à certaines contraintes.

Pour bien couvrir ce point, il faut tirer parti de diverses sources d'information ; dans la discussion qui suit, ce sont des sources de données officielles provenant d'organismes gouvernementaux que nous considérerons.

Les langues parlées par les immigrants au travail (domaine 3)

Les usages linguistiques des immigrants au travail reflètent bien la diversité du monde du travail en tant que contexte d'intégration (OQLF 2008a).

Tableau 4 : Principale(s) langue(s) de travail des immigrants selon la ou les langues maternelles, ensemble du Québec, 2001

	Langue maternelle française		Langue maternelle anglaise		Langue maternelle tierce	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Français	60 909	79,5	6 483	15,2	123 680	45,5
Anglais	7 891	10,3	32 030	75,1	89 159	32,8
Français et anglais	6 972	9,1	3 710	8,7	31 532	11,6
Langue tierce	230	0,3	128	0,3	15 494	5,7
Français et langue tierce	230	0,3	43	0,1	3 534	1,3
Anglais et langue tierce	0	0,0	128	0,3	3 262	1,2
Français, anglais et langue tierce	383	0,5	128	0,3	5 165	1,9
Total	76 615	100,0	42 650	100,0	271 825	100,0

Source : Office québécois de la langue française (2008a, tableau 4.16).
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Le tableau 4 montre que, dans l'ensemble du Québec, parmi les travailleurs immigrés de langue maternelle française (76 615), ceux qui travaillent en français sont beaucoup plus nombreux (79,5 p. 100) que ceux qui travaillent en anglais (10,3 p. 100) ; par ailleurs, 9,1 p. 100 travaillent autant en anglais qu'en français. L'on observe l'inverse chez les immigrants de langue maternelle anglaise (42 650), ce qui montre bien que ces derniers peuvent trouver un emploi dans un milieu unilingue, et qu'ils sont nombreux à faire ce choix. Parmi les immigrants de langue maternelle tierce (271 825), ceux qui travaillent en français sont plus nombreux (45,5 p. 100) que ceux qui travaillent en anglais (32,8 p. 100) ; 11,6 p. 100 travaillent dans les deux langues. Ces chiffres compilés d'après des banques de données du MICC correspondent à peu de choses près à ceux de l'OQLF (2006) provenant du recensement de 2001. Béland s'est intéressé aux chiffres correspondants du recensement de 2006, et il conclut : « En 2006, les pourcentages étaient sensiblement les mêmes, sauf chez les allophones, parmi lesquels il y avait eu une augmentation de l'usage du français » (2008, p. 20). La dualité linguistique se révèle donc chez tous les immigrants, peu importe leur langue maternelle.

Si l'on ne considère que la RMR de Montréal, comme le fait Langlois (2009), le pourcentage d'immigrants de langue tierce qui travaillent dans les deux langues se chiffre à environ 50 p. 100 (en 2006), alors que 16 p. 100 travaillent exclusivement en français, et 17 p. 100 exclusivement en anglais.

L'usage de langues tierces au travail — on le comprend facilement — est très peu présent dans le tableau de la diversité linguistique. Toutefois, c'est un phénomène que l'on peut observer dans des conditions particulières, c'est-à-dire dans de petites entreprises qui engagent souvent des immigrants d'une même origine, qui communiquent donc entre eux et avec leur supérieur

dans une langue tierce. C'est pourquoi 5,7 p. 100 des personnes de langue maternelle tierce déclarent avoir une langue tierce comme principale langue du travail ; à cela, il faut ajouter les personnes (4,4 p. 100) qui, en plus d'utiliser au travail le français, l'anglais ou ces deux langues, utilisent également une langue tierce.

Les immigrants ne constituent donc pas, sur le plan de la langue du travail, une catégorie homogène. La première source de diversité est évidemment la langue maternelle, comme nous l'avons vu. Parmi les autres variables qui ont une influence, il y a la période au cours de laquelle les immigrants sont arrivés — variable que nous ne considérons pas ici étant donné que notre perspective n'est pas historique. L'étude la plus récente de Béland (2008) révèle une troisième variable, que peu d'études ont prise en compte jusqu'à maintenant : il s'agit de la famille linguistique à laquelle appartient la langue d'origine des immigrants. Ainsi, le chercheur distingue les langues d'influence latine des autres prises globalement : « [...] 58 p. 100 des allophones d'influence latine utilisent surtout le français comparativement à 15 p. 100 parmi les autres. En outre, la croissance de l'usage du français est plus marquée parmi les allophones d'influence latine » (Béland 2008, p. 22).

Les langues de la communication publique hors du travail (domaine 4)

Nous avons parlé, plus haut, de l'étude réalisée par le Conseil de la langue française sur l'usage des langues française et anglaise en public (Béland 1999) ; la question générale posée dans le sondage à la base de l'étude était : « Quelle langue parlez-vous le plus souvent à l'extérieur de la maison avec des personnes autres que vos parents et amis ? » Parmi les allophones de la RMR de Montréal, 41 p. 100 ont répondu le français, 24 p. 100 le français et l'anglais, et 34 p. 100 l'anglais. Béland (2008), qui met ces données en rapport avec celles de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle, réalisée par Statistique Canada (Corbeil, Grenier et Lafrenière 2006), constate que les chiffres sont très proches : 43 p. 100 pour le français, 20 p. 100 pour les deux langues et 37 p. 100 pour l'anglais. Aucune langue ne domine donc réellement, au moment où le sondage a été réalisé.

L'enquête de Statistique Canada présente des résultats détaillés pour chacun des domaines mentionnés plus haut. Les données sur les langues utilisées dans le réseau immédiat de contacts des adultes au sein de leur communauté montrent que c'est parfois le français (F) qui est utilisé, parfois l'anglais (A), et parfois des deux langues (FA) : associations communautaires (F 37 p. 100, A 44 p. 100, FA 19 p. 100) ; bénévolat (F 40 p. 100, A 40 p. 100 et FA 20 p. 100) ; voisinage (F 46 p. 100, A 35 p. 100, FA 19 p. 100) ; pratique d'activités sportives (F 41 p. 100, A 30 p. 100, FA 29 p. 100). La communication dans le domaine institutionnel se fait aussi dans l'une ou l'autre langue ou dans les deux, dans des proportions qui varient tantôt en faveur du français tantôt en faveur de l'anglais.

Les langues utilisées par les immigrants dans la communication privée

Woehrling (2005) définit comme suit l'usage privé d'une langue : « Il peut se faire dans le rôle intime ou devant un public. La publication de livres et de journaux, les représentations théâtrales ou cinématographiques, les conférences et les réunions politiques, la vie commerciale et économique constituent dans cette optique autant d'usages privés de la langue. » Cette définition va donc bien au-delà de la langue parlée à la maison.

La connaissance du français et de l'anglais

Selon les données du recensement de 2006, 94,5 p. 100 de la population du Québec connaît le français. Cela peut sans doute rassurer ceux qui s'intéressent à la situation du français au Québec, mais il faut admettre que cette information n'est pas très précise quant à la compétence et aux comportements linguistiques des individus. Tout d'abord, la question posée à ce sujet dans le recensement, qui vise à établir la capacité de suivre une conversation dans une langue (français ou anglais), peut être comprise de façon fort variée selon les personnes ; la compétence requise pour suivre une conversation peut être d'un très haut niveau ou d'un niveau beaucoup moindre selon le type de conversation que l'on prend comme point de référence. Ensuite, cette question ne nous renseigne pas sur l'usage des langues, car être capable de suivre une conversation dans une langue n'est en aucune manière une indication de la fréquence à laquelle on établit des conversations dans cette langue. En fait, il s'agit tout au plus d'un indice de la capacité de recourir au français ou à l'anglais chez une personne qui est invitée à le faire, sans indiquer dans quelle mesure la personne le fait. C'est pourquoi, malgré l'importance que l'on donne à ces données dans les rapports sur la situation linguistique, nous croyons qu'il ne faut pas leur accorder une très grande place.

Tableau 5 : Connaissances linguistiques des immigrants selon la ou les langues maternelles, ensemble du Québec, 2006

	Connaissance du français		Connaissance de l'anglais		Ni le français ni l'anglais	
	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%	N ^{bre}	%
Français	148 725	99,6	81 890	54,8	385	0,3
Anglais	37 755	53,2	70 520	99,4	150	0,2
Français et anglais	2 685	96,8	2 665	96,0	20	0,7
Langue tierce	446 285	74,5	401 025	66,9	41 710	7,0
Français et langue tierce	19 105	98,6	11 195	57,8	55	0,3
Anglais et langue tierce	3 795	48,7	7 575	97,1	50	0,6
Français, anglais et langue tierce	2 045	97,1	1 995	94,8	20	1,4
Total	660 395		576 865		42 400	

Source : Office québécois de la langue française (2008a, tableau 2.5).
 Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué. Selon quelques-uns des chiffres, certaines personnes ne connaîtraient pas (ou plus) leur langue maternelle, pourtant définie par Statistique Canada comme la première langue apprise et encore comprise. Ces inconséquences ne peuvent s'expliquer que par des erreurs commises par les recensés lorsqu'ils ont rempli le questionnaire (Office québécois de la langue française 2008a).

Le tableau 5 montre d'ailleurs la grande diversité dans la population d'origine immigrante en ce qui a trait à la connaissance des langues. Cette diversité se manifeste à la fois dans la langue maternelle déclarée (sept profils) que dans le degré de connaissance du français et de l'anglais. Les données les plus remarquables à ce sujet sont que 54,8 p. 100 des immigrants de langue maternelle française connaissent aussi l'anglais. Parmi ceux de langue maternelle anglaise, 53,2 p. 100 déclarent connaître le français. Quant aux immigrants ayant le français ou l'anglais en plus d'une langue tierce comme langues maternelles, ils présentent des taux similaires à ceux de langue maternelle française ou anglaise. Notons que 41 710 immigrants de langue maternelle tierce ne connaissent ni le français ni l'anglais, ce qui représente un bien petit pourcentage de l'ensemble.

Ces données, comme mentionné plus haut, ne permettent pas d'apprécier le degré de connaissance de l'une ou de l'autre de ces langues, mais l'on peut affirmer que près de la moitié des immigrants se déclarent unilingues (français ou anglais) et que la moitié se déclarent

bilingues (français et anglais). Si l'on veut insister sur la francisation des immigrants, on y lira que plus des trois quarts se disent capables de converser en français ; si l'on veut, au contraire, insister sur l'anglicisation des immigrants, on y lira que 67 p. 100 se disent capables de converser en anglais. Mais l'on ne peut pas, à partir de ces données, tirer de conclusions claires sur les comportements réels.

Les langues d'usage à la maison

Si l'on considère cette fois-ci la ou les langues d'usage à la maison, la diversité linguistique se présente sous deux angles : la combinaison de la langue d'origine avec le français ou l'anglais, d'une part, et la diversité des langues d'origine, d'autre part. En 2006, comme l'indique le tableau 6, tiré d'un rapport de l'OQLF (2008a), dans la RMR de Montréal, sur un total de 740 355 immigrants, 27,5 p. 100 affirment utiliser le français le plus souvent à la maison, et 17,8 p. 100 l'anglais ; dans 5,7 p. 100 des cas, ils affirment utiliser le français et l'anglais ou le français et une autre langue. Au total, 46 p. 100 des immigrants utilisent une langue tierce comme principale langue d'usage à la maison.

Notons que ce rapport de l'OQLF ne donne aucune information sur la langue utilisée régulièrement à la maison, ce qui est pourtant nécessaire pour présenter un tableau complet de la diversité telle que peuvent la révéler les données de recensement ; cette information se trouve toutefois dans le rapport précédent de l'OQLF (2005).

	N ^{bre}	%
Français	203 598	27,5
Anglais	131 783	17,8
Langue tierce	340 563	46,0
Français et anglais	7 403	1,0
Français et langue tierce	34 797	4,7
Anglais et langue tierce	16 288	2,2
Français, anglais et langue tierce	5 923	0,8
Total	740 355	100,0

Source : Office québécois de la langue française (2008a, tableau 2.4).

	N ^{bre}	%
Aucune autre langue utilisée régulièrement	209 369	56,9
Français	71 752	19,5
Anglais	61 081	16,6
Autre langue	5 151	1,4
Français et anglais	19 134	5,2
Français et une autre langue	368	0,1
Anglais et une autre langue	736	0,2
Français, anglais et une autre langue	736	0,2
Total	367 960	100,0

Source : Office québécois de la langue française (2005, tableau 1.3).
Note : Les chiffres étant arrondis, ils peuvent ne pas correspondre au total indiqué.

Au tableau 7, tiré de ce rapport, nous voyons que, selon les chiffres du recensement de 2001, les personnes dans la RMR de Montréal qui parlent principalement une langue tierce à la maison et aucune autre langue régulièrement représentent 56,9 p. 100 d'un total de 367 960 immigrants ; 19,5 p. 100 de ces personnes utilisent régulièrement le français, et 16,6 p. 100 régulièrement l'anglais à la maison.

L'OQLF (2005) présente aussi des statistiques sur les personnes trilingues au Québec, c'est-à-dire 616 845 personnes selon

les données du recensement de 2001 ; les personnes de langue maternelle tierce comptent pour la moitié de ce nombre. Il faut également remarquer que la moitié des personnes trilingues habitent ailleurs que dans l'île de Montréal, donc dans un environnement francophone beaucoup plus homogène que celui de l'île de Montréal. Et, dans l'île de Montréal, on dénombre 395 305 personnes trilingues ; leur proportion est donc plus élevée que dans l'ensemble du Québec.

La diversité des langues d'origine dans la population immigrante est un phénomène bien connu. Le rapport de synthèse de l'OQLF (2008a) comprend un chapitre entier sur les langues des immigrants, qui présente de manière détaillée le nombre d'immigrants parlant une langue tierce d'après les données du recensement de 2006 pour l'ensemble du Québec. Les chiffres qui se rapportent aux 10 langues qui sont le plus souvent nommées vont de 86 310 pour l'arabe (au premier rang) à 16 005 pour le russe (au dixième rang). Le français reste toutefois la langue maternelle du plus grand nombre d'immigrants (108 835), et il apparaît en combinaison avec une ou plusieurs autres langues dans plus de 23 000 cas. Par ailleurs, 60 585 personnes déclarent l'anglais comme langue maternelle, une donnée qui permet de désamorcer la critique de la politique de sélection des immigrants de ceux qui affirment qu'elle empêche l'entrée d'immigrants de langue maternelle anglaise au Québec.

Les transferts linguistiques

Les transferts linguistiques — le transfert linguistique est l'adoption par des immigrants du français ou de l'anglais, au lieu de leur langue maternelle, comme langue principale de communication à la maison — sont considérés par plusieurs analystes comme une donnée de première importance pour mesurer la francisation ou l'anglicisation des immigrants. Castonguay (2003) en fait l'indice majeur pour déterminer la force d'attraction qu'exerce le français et l'anglais auprès des immigrants. Nous proposons plutôt dans ce texte de considérer l'usage public du français comme un indice prédominant de la francisation, et nous devons tenir compte d'un consensus entre chercheurs sur le fait que l'on ne connaît pas exactement « la mesure où [...] l'adoption du français comme langue usuelle dans l'intimité du foyer reflète son prestige et son utilité au travail et au marché » (Castonguay 2003, p. 235). Serré fait d'ailleurs remarquer que les transferts linguistiques constituent une information à tout le moins limitée sur l'usage public des langues : « À Montréal, 53 % des travailleurs allophones (âgés de 15 à 64 ans) conservent leur langue maternelle comme langue d'usage à la maison (57 % chez les non-travailleurs) » (2003, p. 135). Pour un très grand nombre d'immigrants, la langue du travail ne correspond donc pas à la langue d'usage à la maison. Mais, malgré cette réserve, il reste intéressant de considérer les données sur les transferts à titre d'indication de l'intégration linguistique, dans la mesure où l'on interprète ces données avec circonspection.

D'après la recherche de Castonguay (2003), qui remonte jusqu'en 1971 dans l'étude des transferts linguistiques, le français a un indice positif d'attraction seulement depuis 1991 — l'indice est positif lorsque le nombre de personnes qui parlent le français à la maison est plus élevé que le nombre de personnes dont le français est la langue maternelle. Le français a enregistré, de 1991 à 1996, des gains substantiels de l'ordre de 22 499 transferts dans l'ensemble du Québec, et de 17 311 dans la RMR de Montréal ; de 1996 à 2001, les gains ont été de 27 718 dans l'ensemble du Québec, et de 24 763 dans la RMR de Montréal. Selon l'auteur, ces données peuvent surestimer, dans une mesure difficile à déterminer avec précision, le

nombre réel de transferts, à cause de changements dans l'ordre des questions dans le questionnaire de recensement (Castonguay 2005).

Selon les analyses de Castonguay (2003), ce qu'il faut surtout noter, c'est que le nombre de transferts effectués en faveur du français ces dernières années compense petit à petit le très faible nombre enregistré surtout avant les années 1970. Ce phénomène de compensation a commencé à se produire chez les immigrants de la cohorte arrivée entre 1971 et 1975, puisque 54,2 p. 100 d'entre eux affirment alors avoir adopté le français à la maison plutôt que l'anglais ; chez ceux de la cohorte arrivée entre 1986 et 1990, le pourcentage est de 68,2 p. 100.

Le calcul des transferts rapportés jusqu'ici ne prend en considération que l'usage principal du français ou de l'anglais à la maison ; pour mieux saisir la diversité linguistique chez les immigrants, il faut également considérer l'usage régulier de l'une de ces langues en combinaison avec la langue maternelle, étant donné que l'usage régulier correspond à un transfert partiel, qui peut être le prélude à un éventuel transfert complet.

Ainsi, Béland (2008) s'intéresse en particulier aux transferts partiels et à la dynamique des langues parlées à la maison chez les immigrants arrivés ces dernières années. Il montre que, pour l'ensemble du Québec, en 2001, les transferts complets et partiels observés chez les immigrants de langue maternelle tierce arrivés après 1991 sont des transferts de la langue maternelle au français dans un peu plus de 70 p. 100 des cas, et à l'anglais pour les autres. La situation était évidemment bien différente avant l'adoption de la politique linguistique. Béland avance qu'une partie des transferts au français enregistrés durant la décennie 1991-2001 est probablement due au fait que les immigrants arrivés plus récemment proviennent en plus grand nombre qu'auparavant de pays qui sont d'anciennes colonies françaises, où le français est une langue seconde très répandue. Le chercheur ajoute le fait que les immigrants provenant de pays où la langue est d'influence latine adoptent le français à la maison dans des proportions beaucoup plus élevées (87 p. 100 pour la période d'immigration 1995-2001 dans la RMR de Montréal) que ceux provenant de pays autres (15 p. 100).

La diversité linguistique dans le secteur de l'éducation

Il est primordial de s'arrêter aux grandes tendances dans la langue de l'éducation, puisque celle-ci constitue, à n'en pas douter, un élément de première importance dans la politique linguistique. Dans son rapport à la Commission Bouchard-Taylor, Paillé (2007) analyse les données récentes compilées par le ministère de l'Éducation, des Loisirs et des Sports ; c'est à ces deux types de données que nous ferons référence ici, plutôt qu'à celles du rapport de l'OQLF (OQLF 2008a), qui sont moins actuelles. Nous nous intéresserons particulièrement aux données concernant les jeunes de langues maternelles tierces.

Paillé estime que, sous l'effet de l'arrivée d'immigrants venant d'un nombre de plus en plus grand de pays, on approche aux niveaux primaire et secondaire les 100 000 élèves de langues maternelles tierces dans les écoles du Québec. Les données provisoires pour 2006-2007 montrent que, pour la première fois, la proportion d'élèves de langues maternelles tierces qui fréquentent l'école française se situe au-delà de 80 p. 100 ; c'est 7,5 fois plus que 30 ans plus tôt.

Pour ce qui est du niveau collégial, Paillé écrit que « en moyenne depuis 1993, près de 41 p. 100 des allophones scolarisés en français au secondaire ont poursuivi leurs études collégiales en anglais. Un sommet a été atteint en 2001 avec près de 46 p. 100. Mais depuis, la tendance semble être à la baisse. Les données provisoires pour 2006 donnent une proportion de 39,3 p. 100, une première en 10 ans » (Paillé 2007, p. 9). Pour nous permettre d'apprécier l'ampleur du phénomène, l'auteur estime que ces pourcentages correspondent à un nombre annuel moyen de 1 360 collégiens qui passent du secondaire français au collégial anglophone.

Quant au niveau universitaire, Paillé affirme que le nombre d'étudiants de langues maternelles tierces qui fréquentent un établissement francophone dépasse légèrement 50 p. 100 depuis 2003, et souligne que, « si le nombre d'étudiants allophones a doublé en 20 ans dans les universités anglophones, il a triplé dans les universités de langue française » (2007, p. 11).

Si le contexte au travail influence grandement les préférences linguistiques des immigrants adultes, chez les enfants de ces immigrants, l'école constitue un creuset d'intégration linguistique qui peut fortement influencer les préférences linguistiques. Les liens d'amitié qui s'y nouent — et qui durent souvent bien au-delà de la période de scolarité —, le choix d'un conjoint ou d'une conjointe — qui commence à se dessiner dès le moment où l'on fréquente le collège ou l'université — et les réseaux professionnels qui y prennent naissance, tous ces liens sociaux importants peuvent avoir une influence déterminante sur l'intégration linguistique à l'âge adulte.

Par ailleurs, la langue d'enseignement du collège et de l'université que les jeunes choisissent de fréquenter devient souvent celle qu'ils maîtriseront le mieux — en particulier dans leur domaine d'études —, et celle qu'ils souhaiteront donc utiliser au travail par la suite. Il est donc pertinent de s'interroger sur l'impact que peut avoir, sur la vie en français au Québec, une proportion quand même élevée d'enfants d'immigrants scolarisés en français au primaire et au secondaire qui choisissent de poursuivre leurs études dans les collèges et les universités anglophones. C'est un sujet de débat récurrent au Québec, et nous aborderons la question dans la troisième partie.

Pour l'instant, ce qu'il est important d'établir, c'est si nous pouvons répondre à la question suivante : Dans quelle mesure les jeunes d'origine immigrante qui choisissent de faire leurs études collégiales et universitaires en anglais adopteront-ils par la suite l'anglais comme langue préférée, c'est-à-dire celle dans laquelle ils souhaiteront travailler et dans laquelle ils choisiront d'éduquer leurs enfants ? La seule recherche dont nous disposons sur les personnes scolarisées au Québec après la loi 101 (Girard-Lamoureux 2004) a été réalisée à une époque où 72 p. 100 des jeunes visés par l'étude vivaient encore chez leurs parents ; il était donc impossible de compiler des données sur la question à laquelle nous cherchons à répondre ici. Dans les faits, en 2009, nous entrons tout juste dans la période où il est possible de constituer un échantillon de répondants qui ont commencé l'école après 1977 et qui sont aujourd'hui des adultes autonomes âgés d'environ 30 ans. Donc, il n'y a encore aucune donnée scientifique qui peut étayer la thèse suivant laquelle les enfants d'immigrants qui poursuivent leur scolarité en anglais au collège et à l'université choisissent l'anglais comme langue préférée à l'âge adulte.

Les langues de la consommation de produits culturels

La consommation de biens culturels est un indicateur intéressant pour nous à cause de la liberté de choix qui prévaut dans ce domaine. Nous disposons maintenant de données (OQLF 2008b) qui nous permettent d'avoir une idée claire des préférences des gens quand il est question de la langue dans laquelle sont livrés les produits culturels qu'ils consomment. Ces données couvrent des domaines très vastes, et nous nous limiterons ici à quelques exemples significatifs.

Les personnes d'origine québécoise et les immigrants dont la langue maternelle est le français ou l'anglais ont une préférence pour les produits culturels dans leur langue. Les immigrants de langue maternelle tierce ont des choix moins tranchés. Par exemple, au cours de la période de 1989 à 2004 « les personnes de langues maternelles tierces pour leur part ont transformé leurs habitudes de sorties en doublant le taux de celles effectuées en français, lequel est devenu majoritaire, à même celui des sorties unilingues en anglais » (OQLF 2008b, p. 19). Autre exemple : « La grande majorité des personnes de langue maternelle française lisent les quotidiens dans leur langue maternelle. Les personnes de langue maternelle anglaise font de même. Il en va autrement pour celles de langues maternelles tierces. Chez ces dernières, la lecture des quotidiens en français est en situation dominante et cette position tend à se consolider » (OQLF 2008b, p. 77). Ce document de l'OQLF ne présente pas de données sur les préférences linguistique des personnes de langues maternelles tierces dans l'écoute de la radio et de la télévision.

La connaissance ethnographique de la diversité linguistique chez les immigrants

Nous terminons cette deuxième partie par un aperçu de l'apport de la recherche ethnographique à la description des profils linguistiques complexes que manifestent les immigrants. La majorité des études et des analyses réalisées jusqu'ici emploie une approche quantitative, plus spécifiquement, des données de recensement ou d'enquêtes. Ces données fournissent peu d'information sur la façon dont les immigrants vivent et perçoivent les langues, et cette carence commence à peine à être compensée par des études ethnographiques sur l'utilisation de plusieurs langues au quotidien et sur des pratiques bilingues et multilingues. Or, comme ce texte l'a bien mis en évidence, le multilinguisme des immigrants québécois, en particulier celui des « enfants de la loi 101 », est un phénomène croissant et un enjeu important dans le projet linguistique du Québec.

Cette complexité linguistique émerge dès que la recherche aborde la vie quotidienne de ces jeunes, comme l'a fait une étude assez récente sur l'impact de la scolarisation en français et l'utilisation du français comme langue d'usage publique (Girard-Lamoureux 2004). Vu l'importance de la langue comme trait identitaire dans la construction d'une « ethnicité québécoise » dans le passé, nombre de recherches actuelles — et particulièrement les recherches démolin-guistiques — ont tendance à considérer l'identité linguistique comme une catégorie fermée et étanche. La pratique de redistribution des réponses multiples aux questions des recensements sur la langue maternelle ou la langue principale parlée à la maison est révélatrice du refus d'investiguer plus avant ce que ces données indiquent sur une situation en continuelle transformation et sur l'émergence de nouveaux rapports aux langues.

La recherche ethnographique nous mène à questionner les limites des données quantitatives, et surtout leur capacité de cerner la complexité des pratiques langagières, ainsi que le lien langues-identités des

jeunes multilingues. Une première étude de Lamarre et Rossel Paredes (2003) menée auprès de cégépiens a permis de cerner la façon dont de jeunes multilingues de 17 à 19 ans parlent des langues qu'ils utilisent au quotidien. Peu importe leur trajectoire, leur âge à l'arrivée au Québec ou leur niveau de compétence en français, les jeunes multilingues interviewés perçoivent le français comme la langue la plus importante pour vivre à Montréal, ce que d'autres études de type enquête ont également révélé (Beaulieu 2004 ; Girard-Lamoureux 2004). Si l'on poursuit le questionnement, on obtient des représentations beaucoup plus complexes et nuancées : ces jeunes décrivent le bilinguisme français-anglais comme le capital linguistique le plus valable à Montréal, et celui-ci est vu comme nécessaire pour permettre une pleine participation à la vie montréalaise ; ils considèrent de plus leur multilinguisme comme un atout non seulement ici, mais aussi ailleurs (Lamarre et Rossel Paredes 2003). Certains valorisent leur langue d'origine pour son caractère symbolique, mais aussi parce qu'elle leur permet de maintenir un lien avec les cultures des parents et de participer à la vie ethnique communautaire locale. D'autres valorisent leur langue d'origine pour l'importance qu'elle a au niveau international et parce qu'elle permet la mobilité et l'accès à des marchés du travail dans des contextes où le français n'a pas beaucoup de place.

Ces jeunes attribuent aux langues des valeurs qu'ils nuancent selon l'usage qu'ils veulent en faire. S'ils affirment que le français et le bilinguisme (français-anglais) sont nécessaires pour vivre au Québec, ils voient également l'importance de l'anglais pour accéder à des études supérieures et à des marchés du travail ailleurs qu'à Montréal. Leur bilinguisme anglais-langue d'origine est valorisé comme un capital linguistique utile en dehors du Québec. Certains considèrent qu'ils jouissent d'un avantage particulier, car leur langue d'origine est une langue (espagnol, chinois, arabe) ayant une valeur au plan international. Ils n'envisagent pas d'élever des enfants dans une seule langue, même s'ils se demandent comment ils pourront réussir à conserver plusieurs langues (Lamarre et Dagenais 2004).

Quand ils parlent de leurs pratiques langagières, ils se révèlent peu préoccupés par la question de la prédominance d'une langue unique au Québec. Ils affirment que leur choix d'une langue dépend de qui leur parle et des langues que ces personnes maîtrisent. Ils sont nombreux à vivre dans des contextes marqués par la présence de plusieurs langues, ou ont été socialisés dans des écoles fortement caractérisées par la diversité culturelle et linguistique et où le brassage multiculturel était tout simplement normal. Ils ne se sentent pas démunis face à cette diversité, mais plutôt dotés des ressources qui leur permettent de traverser plusieurs frontières.

Les entrevues que Lamarre et Rossel Paredes (2003), dans l'étude déjà citée, ont réalisées dans des cégeps de langue française et de langue anglaise, et celles que Lamarre et Dagenais (2004) ont conduites dans une grande variété de contextes (aussi bien informels qu'institutionnels) à Montréal permettent de mieux comprendre les comportements des jeunes multilingues. Dans certains contextes, les parlers bilingues et multilingues sont évités, surtout lorsqu'il y a un enjeu important (telle l'embauche) ou face à des francophones parfois sensibles à l'utilisation de langues autres que le français. Par contre, plus la situation est informelle, plus les jeunes interrogés affirment se permettre les parlers bilingues et multilingues.

Ces études conduisent à une réflexion sur la meilleure façon de recueillir des données sur les pratiques langagières de ces « enfants de la loi 101 ». Une approche qui s'avère très prometteuse est celle qui consiste à suivre les jeunes dans leur quotidien en menant des entrevues et en les

interrogeant spécifiquement sur les variations dans leurs choix linguistiques. Il est devenu très vite évident qu'il est difficile pour plusieurs de dire quelle langue domine leurs pratiques, car, au foyer, entre amis, au travail et dans un contexte scolaire, si ces pratiques sont parfois unilingues, elles sont très souvent bilingues ou multilingues. L'unilinguisme est en fait réservé à des interactions avec ceux qui n'ont pas les compétences nécessaires pour engager une conversation bilingue ou multilingue, ou avec des personnes pour lesquelles la question linguistique constitue un enjeu délicat.

Les jeunes multilingues ne se sentent pas concernés par les catégories linguistiques si importantes pour la majorité francophone. Ils ne peuvent pas, de toute façon, être inclus facilement dans la catégorie francophone, malgré leur maîtrise du français et leur scolarisation en français. Dans la vie de tous les jours, ils croient qu'être francophone renvoie encore à un trait ethnique ; pour eux, il existe donc de « vrais » francophones, alors qu'ils appartiennent pour leur part à une autre catégorie, les « non-vrais ». Cela étant dit, il est important de souligner que les entrevues ayant permis de recueillir ces données ont été menées auprès de jeunes immigrants récents ; elles nous informent donc peu sur l'expérience des enfants d'immigrants établis au Québec depuis plus longtemps.

Ce qui est évident, par contre, c'est que la façon de concevoir la situation linguistique sous-jacente aux discours véhiculés par les textes des politiques publiques, les débats linguistiques et même les problématiques qui intéressent les chercheurs n'ont pas beaucoup de résonance chez des jeunes multilingues. Ils affirment comprendre que ces questions sont si importantes pour la majorité francophone, mais ils ne voient pas la nécessité de se trouver à l'intérieur d'une seule catégorie linguistique (Lamarre et Lamarre 2009). Il est intéressant de constater que si, de nos jours, nous acceptons sans trop de difficulté des « identités à trait d'union », telles que « italo-canadienne » ou « anglo-montréalaise », il semble y avoir un blocage quand il s'agit de considérer l'identité linguistique comme hybride, celle d'individus multilingues qui la conçoivent comme un alliage de toutes les langues qu'ils parlent. C'est pourquoi il est de plus en plus évident que nous avons besoin d'études qui mettent en évidence la complexité réelle des pratiques linguistiques et identitaires d'une nouvelle génération post-loi 101.

D'après l'ensemble des indicateurs que nous avons considérés dans cette deuxième partie, il semble bien que nous puissions affirmer, en concluant, que l'objectif de la politique linguistique — inverser la tendance à l'anglicisation massive des immigrants — se réalise progressivement depuis plus de 30 ans. Dans l'île de Montréal en particulier, pour que le caractère français de la métropole s'affirme, il faut que le taux de francisation des immigrants contribue à ce qu'une majorité de personnes utilisent de préférence le français dans la communication publique. Nous sommes encore loin du compte.

Ce qu'il importe avant tout de souligner, c'est que la grande majorité des immigrants et de leurs enfants ne font pas le choix d'un groupe linguistique en opposition à un autre (par exemple les francophones contre les anglophones) ; au contraire, ils veulent connaître à la fois le français et l'anglais parce que, à l'instar de la majorité des personnes de langue maternelle française ou anglaise avec qui ils vivent, ils ont compris que la vie dans la société québécoise moderne, ouverte sur le monde proche

(le reste du continent) et éloigné (la société mondialisée), exige la connaissance de l'anglais en plus de la connaissance de la langue qui permet de s'intégrer à la société québécoise de langue française.

La question de l'intégration linguistique en français ne se pose pas, pour eux, en termes d'adhésion exclusive au groupe majoritaire francophone, mais en termes de préférence pour l'usage du français plutôt que de l'anglais dans la vie publique — et même parfois dans la vie privée. L'intégration en français signifie donc, pour les immigrants, maîtriser le français et l'anglais, les outils linguistiques qui leur donnent les meilleures chances de réussite dans la société d'aujourd'hui, et en même temps préférer le français comme langue de communication publique. Mais, alors, si c'est ainsi que doit être comprise l'intégration, force est de constater, à la lecture de cette deuxième partie, que les données que nous avons rapportées nous informent peu sur sa réussite, car, pour cela, il faudrait étudier l'usage du français dans une grande variété de situations à caractère public et examiner les motivations qui sous-tendent cet usage.

Les politiques publiques et les conditions de réussite de l'intégration en français

Les politiques publiques ont un rôle nécessaire à jouer dans la réalisation du projet de faire du français la langue préférée de la communication publique pour la grande majorité des Québécois, nouveaux et anciens. À propos de l'efficacité des politiques publiques en cette matière, il faut considérer deux éléments. D'abord : quelles politiques publiques doit-on privilégier ? La réponse à cette question est que les politiques ayant une visée spécifiquement linguistique ont un rôle essentiel mais limité, et qu'elles sont tributaires d'autres politiques touchant l'intégration au marché du travail et l'intégration sociale ; c'est la première proposition de cette troisième partie. Ensuite : le succès du projet d'intégration en français d'une grande majorité des immigrants repose sur des conditions qui ont peu à voir avec les stipulations politiques mais beaucoup avec la dynamique des interactions sociales dans la vie courante ; c'est le deuxième sujet que nous aborderons ici.

La controverse à propos de l'intervention légale dans la situation linguistique

Comme le montre la deuxième partie, l'intégration linguistique des immigrants dans le contexte québécois produit une grande diversité de profils. Cette diversité est le reflet du contexte sociolinguistique que les immigrants découvrent en apprenant à connaître le Québec. Est-ce à dire que le projet de faire du français la langue commune de tous les Québécois n'est pas réalisable ? La réponse à cette question doit être nuancée, comme le recommande Langlois (2009).

Pour les uns, il est dans l'ordre des choses que le français ne soit pas la langue de communication publique de 100 p. 100 des Québécois. Ils se satisfont que l'on puisse parler français presque partout au Québec — ce qui demeure l'objectif principal de la loi 101 —, et qu'une majorité de personnes accordent leur préférence au français dans la communication publique, et ils souhaitent que cette majorité continue à croître. Pour d'autres, il n'est pas acceptable que l'anglais occupe autant de place, et ils ne seront satisfaits que lorsque, dans la très grande majorité des situations, les communications publiques se feront en français ; plusieurs pensent aussi que, pour atteindre de tels résultats, l'adoption du français à la maison est un passage obligé pour la très grande majorité des immigrants (Castonguay 2003).

Ainsi, pour les premiers, le plus important est de renforcer les politiques linguistiques sectorielles (comme la francisation des entreprises) et les programmes prévus dans le cadre législatif actuel en accordant, une fois pour toutes, aux organismes chargés de l'application de ces politiques les moyens suffisants pour réaliser leurs programmes. Pour les seconds, il faut étendre davantage le champ d'application de la loi 101. Les domaines que l'on devrait investir sont surtout les entreprises de moins que 50 employés, les commerces, où il faudrait promouvoir la communication en français, et les collèges anglophones, dont l'accès devrait être strictement réservé aux étudiants de langue maternelle anglaise et donc interdit aux enfants d'immigrants (ainsi qu'aux jeunes de langue maternelle française, cela va de soi).

Les espérances ne se limitent pas à des mesures administratives ou juridiques. La croisade de Dufour (2008) contre les « excès » de l'usage de l'anglais par les francophones s'inscrit dans cette vision d'un Québec qui doit être nettement plus français, où l'anglais serait utilisé seulement quand cela est vraiment nécessaire. Le chercheur dénonce l'utilisation de l'anglais par les employés de la fonction publique, notamment avec les immigrants, et les comportements des francophones qui utilisent l'anglais dans le monde des affaires. Le monde artistique n'échappe pas non plus à sa critique, ni le milieu universitaire.

Le rôle limité des lois linguistiques

Il est courant de penser que l'histoire des 30 dernières années démontre que le moteur premier des changements dans la situation linguistique du Québec est la loi 101. Cet argument ignore que la loi 101 n'est que l'un des facteurs — et peut-être pas le plus puissant — qui a rendu possible la situation actuelle. C'est tout un ensemble de conditions sociologiques qui ont finalement favorisé l'essor du français. Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt (2007) ne sont pas de ceux qu'on peut soupçonner de vouloir à tout prix diminuer l'impact des actions de l'État en faveur du français ; pourtant, l'examen scientifique des facteurs qui ont pu contribuer à l'essor du français dans l'économie québécoise en général et dans le monde du travail en particulier porte ces auteurs à conclure ceci : « Bien que nous ne puissions pas mesurer la contribution relative de ces facteurs aux changements du statut socioéconomique, les lois sur la langue des années 70 ont probablement joué seulement un petit rôle direct dans le changement de rendements des attributs linguistiques » (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt 2007, p. 13).

Ces autres facteurs dont l'impact direct est si important sont : le départ d'un nombre significatif d'anglophones au cours de la période 1970-2000 ; le développement du secteur public du Québec, qui a contribué à l'augmentation du nombre de personnes francophones hautement qualifiées dans tous les domaines ; et la croissance du pouvoir d'achat des francophones, qui a augmenté la demande pour des marchandises et des services en français (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt 2007).

Selon Simard (2005), qui consacre de nombreuses pages de son livre à l'analyse sociologique de la période de la Révolution tranquille, les actions de l'État québécois (et canadien) dans d'autres domaines que celui de la langue ont eu pour effet de généraliser l'usage du français parce qu'elles ont favorisé la promotion sociale et économique des francophones. La nuance qu'il ajoute est importante : « Je ne suis pas en train d'affirmer que la Charte de la langue française n'ait été pour

rien dans l'affaire, ou qu'elle n'était pas nécessaire, mais de suggérer que son succès et son acceptation, quels qu'ils soient, pourraient bien avoir profité des transformations inexorables de l'économie politique capitaliste qui, en rejoignant le Canada et le Québec, ont eu pour effet singulier d'y favoriser un véritable renversement, sur à peine un demi-siècle, des horizons de statut [...] historiquement associés avec la parlure française en ce pays [...] » (2005, p. 17-18).

Voilà donc une leçon de l'histoire qu'il faut prendre en compte quand nous pensons à l'effet actuel de la politique linguistique : cet effet est lié à un ensemble de conditions socio-économiques favorables, sans lesquelles l'incidence serait probablement faible.

Il importe aussi de constater que la contrainte légale en matière linguistique a une portée limitée. C'est particulièrement le cas dans le domaine du travail, où plusieurs contraintes s'exercent sur l'usage des langues, comme le soutient Langlois (2009). L'une d'elles, qui favorise le français, vient de la politique de francisation des entreprises : Langlois note une réussite remarquable en ce domaine, puisque, en 2007, 80,7 p. 100 des entreprises de 50 employés et plus détenaient un certificat de francisation. On peut donc penser que l'extension du programme de francisation aux entreprises de toute taille produirait aussi des résultats favorables au français.

Mais, malgré ce succès, l'usage de l'anglais est encore favorisé par d'autres contraintes, qui sont à la fois externes, comme le marché, et internes, comme la propriété du capital (Langlois 2009). Or une loi ne peut pas contrer la prédominance de l'anglais sur le marché intérieur, et encore moins sur le marché extérieur. Et une loi linguistique ne peut pas modifier la propriété du capital, qui est pourtant une contrainte importante, comme nous l'avons observé dans le passé, quand le capital anglophone imposait l'anglais comme langue de travail. Le fait que la propriété du capital soit maintenant majoritairement le fait des francophones (Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt 2007) favorise grandement la présence du français au travail. Mais la propriété du capital n'est pas tout. Dans les entreprises où francophones bilingues et anglophones unilingues se côtoient, par exemple, l'anglais devient vite la principale langue de communication, et une loi ne peut pas avoir d'action directe sur ce plan. Tous les leviers qui pourraient favoriser l'usage du français au travail ne sont pas du ressort des lois, et l'on pourrait appliquer ce raisonnement aux autres secteurs de la communication publique. Il semble donc justifié de penser que l'extension de la législation linguistique n'est pas la voie unique de la promotion du français, et il est même pertinent de se demander s'il est approprié de privilégier cette voie.

Le rôle essentiel des politiques sectorielles et des programmes publics

Pendant que l'on réclame une loi plus « musclée » pour venir à la rescousse du français, on néglige de chercher d'autres secteurs où des politiques pourraient être adoptées avec profit. Si l'on tire la bonne leçon des analyses présentées dans le point précédent, ce serait une erreur que de miser trop exclusivement sur une intervention législative de l'État dans le champ linguistique. Il convient davantage de chercher les actions qui peuvent créer des conditions favorisant l'adoption du français comme langue préférée.

Il faut donc concevoir l'intervention de l'État d'abord en termes de programmes de soutien à l'apprentissage et à l'usage du français. Et, à cet égard, avant de penser à de nouveaux programmes, il

faut doter les programmes existants de moyens adéquats pour atteindre leurs objectifs ; cela s'applique notamment à l'enseignement du français aux immigrants. On peut déterminer d'autres domaines où des idées nouvelles et de nouveaux moyens attendent d'être mis en application. Par exemple, les anglophones réclament plus de moyens pour soutenir la formation qui leur permettrait d'acquérir une réelle maîtrise du français ; or on s'est trop peu préoccupé de ces attentes jusqu'à maintenant (Québec Community Groups Network 2009). Le soutien à l'enseignement de l'anglais dans les collèges francophones pourrait assurer qu'il ne soit pas nécessaire d'aller dans un collège anglophone pour perfectionner son anglais (et l'on pourrait dire la même chose de l'enseignement du français dans les collèges anglophones). Ajoutons à cela la nécessité d'un meilleur soutien aux immigrants dans les collèges francophones, où plusieurs ne réussissent pas les cours obligatoires de français ni les cours de philosophie (qui demandent une grande maîtrise de la langue).

Ensuite, il faut surtout élargir la réflexion sur les mesures qui peuvent stimuler la préférence pour l'usage du français. La socialisation langagière est un long processus qui peut s'étaler sur une vie et se faire dans des lieux très divers et selon beaucoup de façons. Les immigrants adultes qui ont bien amorcé leur francisation poursuivent encore longtemps leur apprentissage du français, et le meilleur endroit pour cela est au travail, dans les rapports avec les francophones. Les interactions sociales de qualité, publiques et privées, en français, entre francophones et immigrants constituent un élément absolument indispensable au succès de l'intégration linguistique en français. C'est la principale qualité du livre de Dufour (2008) que d'avoir souligné l'importance de ce facteur.

Il faut développer cette vision des choses, qui commence à s'imposer, en devenant encore plus attentif aux conditions qui favorisent l'usage du français dans les interactions publiques.

Les liens sociaux dans les réseaux francophones

L'attrance pour le français passe par le développement d'un sentiment d'appartenance à la « communauté » francophone. Ce sentiment d'appartenance se nourrit ainsi de liens sociaux établis au sein de réseaux francophones, grâce à des relations commerciales, de travail ou d'affaires, grâce à la participation à la vie de quartier, à des manifestations culturelles, à des activités de certaines associations ou à la vie politique à différents paliers, et grâce à la fréquentation de lieux de culte, par exemple. Pour toute personne — c'est donc le cas pour les immigrants et pour les Québécois anglophones —, le sentiment d'appartenance à la société se développe souvent beaucoup plus par la multiplicité des liens avec divers groupes sociaux précis que par le fait de se sentir inclus dans une collectivité nationale. Comme l'écrit Maclure : « [...] une pléthore d'autres lieux identitaires conteste le monopole de la nation. Le genre, l'identité sexuelle, l'ethnicité, les classes sociales, les nouveaux mouvements sociaux, le positionnement générationnel et les communautés cybernétiques sont tous des référents identitaires et des lieux de passage à l'acte politique avec lesquels la nationalité coexiste et rivalise » (2000, p. 199).

Cela signifie donc, pour les immigrants en particulier, que l'essentiel de leur rapport au français tient aux occasions qui leur sont offertes de créer des liens sociaux profitables avec des personnes dont la langue de communication est le français. La recherche de Carpentier (2004) montre d'ailleurs en quoi ces liens sont déterminants. Le chercheur explique en effet que tout n'est pas joué, pour les

immigrants, avant leur arrivée au Québec, et que les contacts qu'ils établissent ensuite avec différentes personnes ont des effets importants sur l'orientation linguistique à long terme.

Quelques exemples suffisent à nous en convaincre. Quand les enfants des immigrants sont scolarisés en français, cela a une influence considérable sur le choix du français que font progressivement les parents, même chez les immigrants qui ne connaissent que l'anglais à leur arrivée. Les premiers usages que font les immigrants du français ou de l'anglais, en public et avec les amis, annoncent avec une probabilité statistique fiable laquelle de ces deux langues prédominera par la suite pour ces personnes. Chez les immigrants adultes qui connaissent le français et l'anglais à leur arrivée, la langue le plus souvent utilisée avec les amis et en public, et la langue du premier emploi occupé déterminent celle qui sera préférée à plus long terme (Piché, Renaud et Gingras 2002).

L'étude de Girard-Lamoureux (2004) fournit les mêmes conclusions : la langue du premier établissement scolaire fréquenté et la langue du premier emploi occupé sont en effet les deux facteurs qui ressortent le plus significativement dans l'explication que donnent les répondants à son enquête pour expliquer quelle langue ils ont avec le temps adoptée en public. Malgré tout, les recherches qui mettent en évidence l'importance des liens sociaux qui se créent entre immigrants et Québécois francophones dans le processus qui amène les premiers à préférer le français ne sont pas assez nombreuses. C'est donc là un filon de recherche prometteur pour la compréhension de la dynamique de l'intégration linguistique et de ce qui constitue la clé de la réussite de la francisation des immigrants.

L'intégration socioéconomique et la francisation

Il existe une relation primordiale entre l'intégration socioéconomique au Québec francophone et la réussite de la francisation des immigrants. Le plus récent avis du CSLF (2008) en fait d'ailleurs la pierre angulaire des recommandations présentées dans la deuxième partie du texte, intitulée « Le monde du travail, lieu fondamental de l'intégration sociale et de la francisation ». Les deux leviers principaux de l'intégration linguistique des immigrants adultes sont l'accès au marché du travail et la prédominance du français sur le marché du travail. L'école francophone, pour sa part, demeure le creuset qui prépare les enfants d'immigrants à ce monde du travail ; mais, pour cela, le milieu scolaire doit prendre en compte la réalité particulière de ces enfants et mettre en place des mesures pour soutenir leur apprentissage du français.

Grâce à des recherches récentes, nous savons maintenant que l'accès des immigrants au marché du travail n'est pas aussi aisé qu'on a voulu le croire dans le passé. Chicha et Charest, par exemple, montrent que « les données statistiques les plus récentes tracent un portrait plutôt problématique de la situation des immigrés sur le marché du travail à Montréal et, de façon plus générale, au Québec ; [...] les difficultés auxquelles ils font face sont multiples et complexes » (2008, p. 3). Pour en arriver à cette conclusion, les chercheurs utilisent un ensemble d'indicateurs qui montrent clairement que les obstacles qui restreignent l'accès des immigrants au marché du travail sont nombreux et très difficiles à franchir. C'est pourquoi, par exemple, le taux d'activité de la population immigrante est inférieur à celui de la population née au Canada, et le taux de chômage près de deux fois plus élevé chez les immigrants que dans l'ensemble de la population. Les immigrants subissent aussi très fréquemment un déclassement

professionnel, et leur revenu d'emploi inférieur est un autre indicateur qui révèle une situation d'inégalité persistante qu'ils vivent sur le marché du travail.

Certaines données suggèrent par ailleurs que ce n'est pas la méconnaissance du français qui est toujours responsable de ces inégalités. Vaillancourt, Lemay et Vaillancourt (2007) montrent qu'en 2000, le revenu de travail des immigrants hommes francophones était inférieur de 33,9 p. 100 à celui des hommes francophones unilingues nés ici. Et les allophones bilingues français-anglais avaient un revenu moyen inférieur de plus de 5 000 dollars à celui des francophones bilingues, dont le revenu moyen était de 39 861 dollars. (Dans ces comparaisons, la maîtrise du français, le niveau d'éducation et l'expérience de travail au Québec étaient des variables constantes.)

Ce n'est donc pas sans raison que le MICC s'est engagé dans le développement de politiques et de programmes visant l'atteinte de meilleurs résultats en matière d'accès au travail chez les immigrants. L'on peut se réjouir que les recherches et les débats récents aient contribué à convaincre les responsables du Ministère de l'importance de telles mesures.

Mentionnons également que cet aspect socioéconomique de l'intégration, essentiel à la francisation, comporte aussi d'autres composantes, dont Piché (2004) donne quelques exemples : l'éducation, l'accès au logement, les services publics, les organisations politiques, les médias, les équipements culturels et sportifs.

Il va sans dire que cette perspective qui considère la francisation comme étant tributaire d'une meilleure intégration socioéconomique a de fortes implications sur le plan des politiques publiques. Toute politique ou tout programme qui vise la facilitation de l'intégration socioéconomique devient une contribution à l'expansion de l'usage du français par les allophones et les anglophones. Étant donné ce que nous venons de voir, les mesures les plus importantes concernent l'accès à l'emploi dans tous les domaines, mais tout particulièrement dans ceux où le français règne en maître, c'est-à-dire les services publics et les emplois qui sont liés aux corporations professionnelles. Chicha et Charest (2008) font une étude exhaustive des politiques mises en œuvre sur ce plan et démontrent leur nécessité en même temps que les difficultés que pose leur application. Ces politiques doivent assurer que les milieux de travail francophones sont ouverts et prêts à accueillir des concitoyens immigrants. L'intégration socioéconomique contribue à la francisation dans la mesure où les immigrants perçoivent chez les Québécois qui les accueillent une réelle volonté de contribuer, par leurs comportements quotidiens, à ce que le français devienne la langue commune et privilégiée des interactions publiques dans la société, par-delà la diversité linguistique ambiante.

Le partage d'identités communes

L'appartenance au Québec francophone passe aussi par une dimension de l'intégration qui touche la nature des liens sociaux entre Québécois nés ici et immigrants.

Il n'est pas rare d'entendre des immigrants, qui considèrent pourtant s'être bien intégrés sur le plan socioéconomique, déplorer avoir peu ou pas de relations autres que superficielles avec des Québécois francophones ; ce qu'ils expriment alors, c'est la difficulté de développer des liens sociaux de qualité — des liens qui se créent en général dans des situations où des

personnes, distinctes par ailleurs à plusieurs égards, se reconnaissent quand même mutuellement dans une identité partagée : les membres d'une équipe de travail, les fidèles d'une paroisse ou d'un lieu de culte, les membres d'une association ou d'un parti politique, les gens qui pratiquent ensemble un sport ou qui fréquentent un groupe d'entraide, les partisans d'une équipe sportive, les membres d'un club culturel, etc. Ce sont autant de situations où des personnes partagent des intérêts ou un objectif communs qui les unissent malgré leurs différences et qui permettent la création de liens de toutes sortes : entraide, solidarité, complicité, rivalité, compétition, coopération, complémentarité, interdépendance, etc. Il s'agit là de relations de qualité où l'on est accepté pour ce que l'on est comme personne, pour ce que l'on sait faire, pour l'expérience utile que l'on apporte, pour une façon d'être qui crée une ambiance favorable, pour la contribution à un objectif commun, etc. C'est dans de telles situations que la diversité culturelle se révèle être un atout plutôt qu'un obstacle à la vie commune.

Conclusion

Il est temps de mettre en évidence la ligne de pensée conductrice de cette étude et de dégager les conclusions qui en découlent.

Le projet politique qui guide l'intégration des immigrants fait la promotion de la francisation et de l'usage du français le plus généralisé possible dans la communication publique. Cependant, l'anglais n'est pas exclu par le cadre politique, et la réalité sociolinguistique fait que cette langue est présente dans toutes les sphères de la société. Nous avons adopté dans cette étude une approche qui insiste sur la diversité linguistique, trop souvent occultée par les statistiques sur les groupes linguistiques. Cette approche fait voir que les Québécois de langue maternelle anglaise et française qui vivent dans les grands centres du Québec, surtout la RMR de Montréal (et, dans une étude élargie, il faudrait sans doute ajouter Gatineau), constituent une population bilingue en majorité. C'est avec ces personnes que les immigrants ont le plus de contacts dans leur intégration linguistique, car ils s'installent en grande majorité dans ces centres.

Ce contexte influence fortement le processus d'intégration des immigrants. Quand on observe de façon détaillée la diversité linguistique chez les immigrants, on perçoit que, mis à part une minorité de personnes qui se cantonnent dans le Québec anglophone ou qui sont unilingues français, la majorité apprend et pratique les deux langues.

Le bilinguisme français-anglais n'équivaut pas à accorder une importance égale et identique aux deux langues. Il ressort du tableau que nous avons dressé que le français est la langue prédominante chez les immigrants d'aujourd'hui, alors que l'anglais est présent dans la vie d'une majorité d'entre eux. La plupart des immigrants jouent dans les deux aires linguistiques, mais ceux qui cherchent à s'intégrer à l'ensemble de la société sont incités à utiliser le français plus que l'anglais.

Dans pareil contexte, la participation en français à la société québécoise n'est pas l'exercice d'une compétence linguistique limitée au français et n'est pas non plus une préférence exclusive pour le français. La politique linguistique ne contraint d'ailleurs pas à cela. Le français n'étant pas leur langue maternelle, les immigrants n'y sont pas attachés par les mêmes liens identitaires que les Québécois dont c'est la langue maternelle. C'est en étant motivés à

contribuer au caractère français du Québec que les immigrants développeront une préférence pour le français. Nous avançons l'idée centrale que ce sont les conditions sociales et économiques qui constituent le terreau de cette motivation. Il faut que la pratique du français comporte des avantages réels sur plusieurs plans, comme l'accès au travail, à l'éducation, à la culture, à une vie sociale attrayante, etc. La politique linguistique a eu du succès parce que des conditions sociologiques se sont mises en place pour favoriser la conquête du Québec par les Québécois de langue maternelle française.

Si ce raisonnement est juste, nous devons en tirer deux conclusions. La première est que les politiques publiques et les actions de l'État doivent être orientées vers la création de conditions économiques et sociales qui rendent avantageuse pour les immigrants l'adoption du français comme langue prédominante de la communication publique.

La seconde est une question qui doit être posée : Que savons-nous réellement de l'évaluation que font les immigrants des avantages liés au français ? Nous savons déjà que des statistiques sur l'accès à l'emploi ne sont pas rassurantes à ce sujet ; il semble donc que toutes les conditions n'aient pas réellement été mises en place afin que la préférence pour le français se révèle réellement avantageuse. Par ailleurs, de façon générale, que savons-nous du sens que les immigrants attachent à l'usage du français ? Pourquoi, par exemple, un nombre élevé de jeunes préfèrent-ils un diplôme collégial obtenu en anglais plutôt qu'en français ? Quelle estimation les immigrants font-ils de la culture francophone d'ici et d'ailleurs dans le monde ? Quelle place le français occupe-t-il dans leur lien d'ancrage dans la société québécoise ? Au fond, la représentation qu'ils se font du français est une donnée encore insuffisamment connue. C'est la recherche sur ce sujet qui nous permettra de mieux comprendre d'une part dans quelle mesure la vie en français ici peut se faire dans les conditions qui correspondent aux attentes des immigrants, et d'autre part ce qu'il faut faire pour que ces conditions et ces attentes se rejoignent.

Notes

- 1 La RMR de Montréal comprend les agglomérations de Montréal et de Laval, et une partie de la Montérégie, des Laurentides et de Lanaudière.
- 2 Statistique Canada (2007) définit la langue maternelle comme « la première langue apprise à la maison dans l'enfance et encore comprise par le recensé au moment du recensement ».
- 3 Ce sont des personnes dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais.

Références

- Beaulieu, I., 2004. « Le premier portrait des enfants de la loi 101 », dans M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, p. 260-265.
- Béland, P., 1999. *Le français, langue d'usage public au Québec en 1997*, Québec, Conseil de la langue française.
- , 2008. *Langue et immigration, langue du travail : éléments d'analyse*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf228/f228.pdf>.
- Bock-Côté, M., 2007. *La dénationalisation tranquille*, Montréal, Boréal.
- Bouchard, G., 2000. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal.
- Bourhis, R., 2008. « The English-Speaking Communities of Quebec: Vitality, Multiple Identities and Linguicism », dans R. Bourhis (dir.), *The Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*, Montréal, Centre d'études ethniques des universités montréalaises, Université de Montréal, <http://www.ceetum.umontreal.ca/pdf/Bourhis%20resume.pdf>.
- Carpentier, A., 2004. *Tout est-il joué avant l'arrivée ? Étude de facteurs associés à un usage prédominant du français ou de l'anglais chez des immigrants allophones arrivés au Québec adultes*, Québec, Conseil supérieur de la langue française.
- Castonguay, C., 2003. « La vraie question linguistique : quelle est la force d'attraction réelle du français au Québec ? », dans M. Venne (dir.), *L'annuaire du Québec 2004*, Montréal, Fides, p. 232-252.
- , 2005. *Les indicateurs généraux de vitalité des langues au Québec : comparabilité et tendances 1971-2001*, Montréal, Office québécois de la langue française.
- Chicha, M.-T., et É. Charest, 2008. « L'intégration des immigrés sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux », *Choix IRPP*, vol. 14, n° 2, <http://www.irpp.org/fr/choices/archive/vol14no2.pdf>.
- Conseil des relations interculturelles (CRI), 1997. *Un Québec pour tous ses citoyens : les défis actuels d'une démocratie pluraliste*, avis présenté au ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, Québec.
- Conseil supérieur de la langue française (CSFL), 2008. *Le français, langue de cohésion sociale*, avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Québec, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/avis202/a202.pdf>.
- Corbeil, J.-C., 2007. *L'embaras des langues*, Montréal, Québec Amérique.
- Corbeil, J.-P., C. Grenier et S. Lafrenière, 2006. *Les minorités prennent la parole : résultats de l'Enquête sur la vitalité des minorités de langue officielle*, catalogue n° 91-548-X, Ottawa, Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/91-548-x/91-548-x2007001-fra.pdf>.
- Dufour, C., 2008. *Les Québécois et l'anglais*, Montréal, Les éditeurs réunis.
- Floch, W., et J. Pocock, 2008. « The Socio-Economic Status of English-Speaking Quebec: Those Who Left and Those Who Stayed », dans R. Bourhis (dir.), *The Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*, Montréal, Centre d'études ethniques des universités montréalaises, Université de Montréal, <http://www.ceetum.umontreal.ca/pdf/F&P.pdf>.
- Georgeault, P., et M. Pagé, 2006. *Le français, langue de la diversité québécoise*, Montréal, Québec Amérique.
- Girard, C., 2008. *Le bilan démographique du Québec. Édition 2008*, Québec, Institut de la statistique du Québec, <http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/demograp/pdf2008/bilan2008.pdf>.
- Girard-Lamoureux, C., 2004. *La langue d'usage public des allophones scolarisés au Québec*, Québec, Conseil supérieur de la langue française, <http://www.cslf.gouv.qc.ca/publications/pubf208/f208.pdf>.
- Gouvernement du Québec, 1977. *La politique québécoise de la langue française*, rapport présenté à l'Assemblée nationale et au peuple du Québec par C. Laurin, ministre d'État au développement culturel, Québec.
- , 1996. « Politique gouvernementale relative à l'emploi et à la qualité de la langue française dans l'Administration », Québec, Secrétariat à la politique linguistique, <http://www.spl.gouv.qc.ca/centre-de-documentation/lois-reglements-et-politiques/politique-gouvernementale-relative-a-lemploi-et-a-la-qualite-de-la-langue-francaise-dans-ladministration/index.html>.
- Jedwab, J., 2008. « How Shall We Define Thee? Determining Who Is an English-Speaking Quebecer and Assessing its Demographic Vitality », dans R. Bourhis (dir.), *The Vitality of the English-Speaking Communities of Quebec: From Community Decline to Revival*, Montréal, Centre d'études ethniques des universités montréalaises, Université de Montréal, <http://www.ceetum.umontreal.ca/pdf/Jedwab.pdf>.
- Lamarre, P., et D. Dagenais, 2004. « Linguistic Representations of Trilingual Youth in Two Canadian Cities », dans C. Hoffman et J. Ytsma (dir.), *Trilingualism in Family, School and Community*, Clevedon (Royaume-Uni), Multilingual Matters.
- Lamarre, P., et S. Lamarre, 2009. « Montréal : telle que vue et vécue par de jeunes adultes multilingues d'immigration récente », dans T. Bulot (dir.), *Formes et normes sociolinguistiques : ségrégations et discriminations urbaines*, Paris, L'Harmattan.
- Lamarre, P., et J. Rossell Paredes, 2003. « Growing Up Trilingual in Montreal: Perceptions of Young College Students », dans R. Bayley et S. Schecter (dir.), *Language Socialization in Bilingual and Multilingual Societies*, Clevedon (Royaume-Uni), Multilingual Matters.
- Landry, R., et R. Allard, 1994. *Profil sociolinguistique des francophones du Nouveau-Brunswick*, Moncton, Centre de recherche et de développement en éducation, Université de Moncton.
- Langlois, S., 2009. « La place du français au Québec : bilan nuancé », dans M. Fahmy (dir.), *L'état du Québec 2009*, Montréal, Fides, p. 105-112.
- Maclure, J., 2000. *Récits identitaires. Le Québec à l'épreuve du pluralisme*, Montréal, Québec Amérique.
- Ministère de la Culture et des Communications (MCC), 1996. *Le français, langue commune : enjeu de la société québécoise*, rapport du comité interministériel sur la situation de la langue française, Québec, gouvernement du Québec, http://www.spl.gouv.qc.ca/fileadmin/medias/pdf/francais_langue_commune.pdf.
- Ministère des Communautés culturelles et de l'Immigration (MCCI), 1990. *Au Québec pour bâtir ensemble*, énoncé de politique en matière d'immigration et d'intégration, Québec.

- Moffet, V., N. Béland et R. Delisle, 2008. *Langue de travail dans les grandes entreprises du Québec. Quelle place pour le français ?*, suivi de la situation linguistique, étude 10, Montréal, Office québécois de la langue française, http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/etude_10.pdf.
- Oakes, L., 2006. « Le défi de l'ethnicité : modèles de nation et politique linguistique au Québec et ailleurs », dans P. Georgeault et M. Pagé (dir.), *Le français, langue de la diversité québécoise*, Montréal, Québec Amérique, p. 107-130.
- Oakes, L., et J. Warren, 2007. *Language, Citizenship and Identity in Quebec*, Basingstoke (Royaume-Uni), Palgrave Macmillan.
- Office québécois de la langue française (OQLF), 2005. *Les caractéristiques linguistiques de la population du Québec : profil et tendances 1991-2001*, suivi de la situation linguistique, fascicule 1, Montréal, http://www.olf.gouv.qc.ca/RESSOURCES/bibliotheque/sociolinguistique/oqlf_faslin_01_f_20050519.pdf.
- , 2006. *Langue du travail : indicateurs relatifs à l'évolution de la population active et à l'utilisation des langues au travail en 2001*, suivi de la situation linguistique, fascicule 2, Montréal, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/sociolinguistique/oqlf_faslin_02_20060606.pdf.
- , 2008a. *Rapport sur l'évolution de la situation linguistique au Québec, 2002-2007*, Montréal, http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/rapport_complet.pdf.
- , 2008b. *Production culturelle et langue au Québec*, suivi de la situation linguistique, fascicule 6, Montréal, http://www.oqlf.gouv.qc.ca/etudes/fascicule_06.pdf.
- Pagé, M., 2006. « Politique linguistique québécoise et diversité linguistique de la population », dans *Langue française et diversité linguistique*, actes du sixième séminaire « Langue française et diversité linguistique », 30 novembre au 1^{er} décembre 2005, Bruxelles, De Boeck et Larcier, s.a., p. 63-78.
- Paillé, M., 2007. « Diagnostic démographique de l'état de la francisation au Québec », rapport à la Commission de consultation sur les pratiques d'accommodements reliées aux différences culturelles, Montréal, <http://www.accommodements.qc.ca/documentation/rapports/rapport-7-paille-michel.pdf>.
- Piché, V., 2004. « Immigration et intégration linguistique : vers un indicateur de réceptivité sociale », *Les Cahiers du Gres*, série diversité urbaine, vol. 4, n^o 1, p. 7-22.
- Piché, V., J. Renaud et J. Gingras, 2002. « L'insertion économique des nouveaux immigrants dans le marché du travail à Montréal : une approche longitudinale », *Population*, vol. 51, n^o 1, p. 63-89.
- Pujolar, J., 2007. « Bilingualism and the Nation-State in the Post-National Era », dans M. Heller (dir.), *Bilingualism: a Social Approach*, New York, Palgrave, p. 71-95.
- Quebec Community Groups Network, 2009. « Créer des espaces pour les jeunes Québécois et Québécoises : orientations stratégiques à l'intention des jeunes d'expression anglaise du Québec », Montréal, http://qcgcn.com/files/QCGN/aCreating_Spaces_low_resolution_French.pdf.
- Serré, P., 2003. « Portrait d'une langue seconde : le français comme langue de travail au Québec au recensement de 2001 », *L'Action nationale*, septembre, p. 111-144.
- Simard, J.-J., 2005. *L'éclosion*, Québec, Septentrion.
- Statistique Canada, 2007. *Le portrait linguistique en évolution, Recensement de 2006*, n^o 97-555-XIF, Ottawa, ministère de l'Industrie, <http://www12.statcan.ca/census-recensement/2006/as-sa/97-555/pdf/97-555-XIF2006001-fra.pdf>.
- Stefanescu A., et P. Georgeault, 2005. « Conclusion », dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Conseil supérieur de la langue française, Montréal, Fides.
- Termote, M., 2008. *Nouvelles perspectives démolinguistiques du Québec et de la région de Montréal 2001-2001*, suivi de la situation linguistique, étude 8, Montréal, Office québécois de la langue française, http://www.olf.gouv.qc.ca/etudes/etude_08.pdf.
- Vaillancourt, F., D. Lemay et L. Vaillancourt, 2007. *Le français plus payant : l'évolution du statut socio-économique des francophones au Québec*, Bulletin de recherche 103, Toronto, Institut C. D. Howe.
- Woehrling, J., 2005. « L'évolution du cadre juridique et conceptuel de la législation linguistique du Québec », dans A. Stefanescu et P. Georgeault (dir.), *Le français au Québec. Les nouveaux défis*, Conseil supérieur de la langue française, Montréal, Fides, p. 253-356.

Diversité, immigration et intégration — Publications récentes

« The Economic Integration of Immigrants in Metropolitan Vancouver »
Daniel Hiebert, *IRPP Choices*, vol. 15, n° 7 (juin 2009)

« Les difficultés d'insertion en emploi des immigrants du Maghreb au Québec : une question de perspective »
Annick Lenoir-Achdjian, Sébastien Arcand, Denise Helly, Isabelle Drainville et Michèle Vatz Laaroussi, *Choix IRPP*, vol. 15, n° 3 (mars 2009)

« Changing Perceptions of Islamic Authority among Muslims in Canada, the United States and the United Kingdom »
Karim H. Karim, *IRPP Choices*, vol. 15, n° 2 (février 2009)

« Immigration in the Long Run: The Education and Earnings Mobility of Second-Generation Canadians »
Miles Corak, *IRPP Choices*, vol. 14, n° 13 (octobre 2008)

« Breaking Down Barriers to Labour Market Integration of Newcomers in Toronto »
Nan Weiner, *IRPP Choices*, vol. 14, n° 10 (septembre 2008)

« The Impact of Economic Selection Policy on Labour Market Outcomes for Degree-Qualified Migrants in Canada and Australia »
Leslyanne Hawthorne, *IRPP Choices*, vol. 14, n° 5 (mai 2008)

« L'intégration des immigrants sur le marché du travail à Montréal : politiques et enjeux »
Marie-Thérèse Chicha et Éric Charest, *Choix IRPP*, vol. 14, n° 2 (mars 2008)

« Détérioration des salaires des nouveaux immigrants au Québec par rapport à l'Ontario et à la Colombie-Britannique »
Brahim Boudarbat et Maude Boulet, *Choix IRPP*, vol. 13, n° 7 (novembre 2007)

« Making the Connections: Ottawa's Role in Immigrant Employment »
Naomi Alboim et Elizabeth McIsaac, *IRPP Choices*, vol. 13, n° 3 (mai 2007)

« Controlling Irregular Migration in Canada: Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection »
François Crépeau et Delphine Nakache, *IRPP Choices*, vol. 12, n° 1 (février 2006)

« The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations »
Naomi Alboim, Ross Finnie et Ronald Meng, *IRPP Choices*, vol. 11, n° 2 (février 2005)

« Tapping Immigrants' Skills: New Directions for Canadian Immigration Policy in the Knowledge Economy »
Jeffrey G. Reitz, *IRPP Choices*, vol. 11, n° 1 (janvier 2005).

À propos de cette étude

Cette étude, qui a été dirigée par Geneviève Bouchard et Leslie Seidle, fait partie du programme de recherche Diversité, immigration et intégration. La révision linguistique a été effectuée par Jean Bernard, et la correction d'épreuves par Félice Schaeffli, qui a aussi coordonné la publication. Chantal Létourneau a assuré la mise en pages, et Schumacher Design le graphisme. Le document a été imprimé par AGL Graphiques.

Patricia Lamarre est professeure à la Faculté des sciences de l'éducation de l'Université de Montréal depuis 1998. Elle est chercheuse au sein du Centre d'études ethniques des universités montréalaises, où elle co-ordonne le pôle Langue et diversité ethnique, ainsi que du Centre Métropolis du Québec — Immigration et métropoles. Avec le regard d'une sociolinguiste, elle a réalisé des recherches novatrices sur les pratiques langagières multilingues de jeunes Montréalais, sur le bilinguisme des membres de la communauté anglophone québécoise et sur les identités linguistiques hybrides qui se manifestent dans le contexte plurilingue montréalais.

Michel Pagé est co-coordonnateur du pôle Langue et diversité ethnique au Centre d'études ethniques des universités montréalaises, et chercheur du Centre Métropolis du Québec — Immigration et métropoles. Il a été professeur au Département de psychologie de l'Université de Montréal jusqu'en 2005. Dans les dernières années de sa carrière professorale et encore maintenant, son point d'intérêt principal en recherche est l'évolution des Québécois sur le plan linguistique et identitaire dans le contexte de la mondialisation des marchés et de la croissance des échanges entre les cultures. Plusieurs de ses dernières publications sont consacrées à l'intégration linguistique des immigrants au Québec.

Pour citer ce document :

Pagé, Michel, avec la collaboration de Patricia Lamarre, 2010. « L'intégration linguistique des immigrants au Québec », *Étude IRPP*, n° 3.



*Institute for
Research on
Public Policy*

*Institut de
recherche
en politiques
publiques*

Fondé en 1972, l'Institut de recherche en politiques publiques (IRPP) est un organisme canadien, indépendant et sans but lucratif. L'IRPP cherche à améliorer les politiques publiques canadiennes en encourageant la recherche, en mettant de l'avant de nouvelles perspectives et en suscitant des débats qui contribueront au processus décisionnel en matière de politiques publiques et qui rehausseront la qualité des décisions que prennent les gouvernements, les citoyens, les institutions et les organismes canadiens. L'indépendance de l'IRPP est assurée par un fonds de dotation établi au début des années 1970.

Founded in 1972, the Institute for Research on Public Policy is an independent, national, nonprofit organization. IRPP seeks to improve public policy in Canada by generating research, providing insight and sparking debate that will contribute to the public policy decision-making process and strengthen the quality of the public policy decisions made by Canadian governments, citizens, institutions and organizations. IRPP's independence is assured by an endowment fund established in the early 1970s.

Les droits d'auteur appartiennent à l'IRPP.
Pour commander ce document ou demander
la permission de le réimprimer,
veuillez communiquer avec l'IRPP.

IRPP
1470, rue Peel, bureau 200
Montréal (Québec) H3A 1T1
Téléphone : 514 985-2461
Télécopieur : 514 985-2559
Courriel : irpp@irpp.org